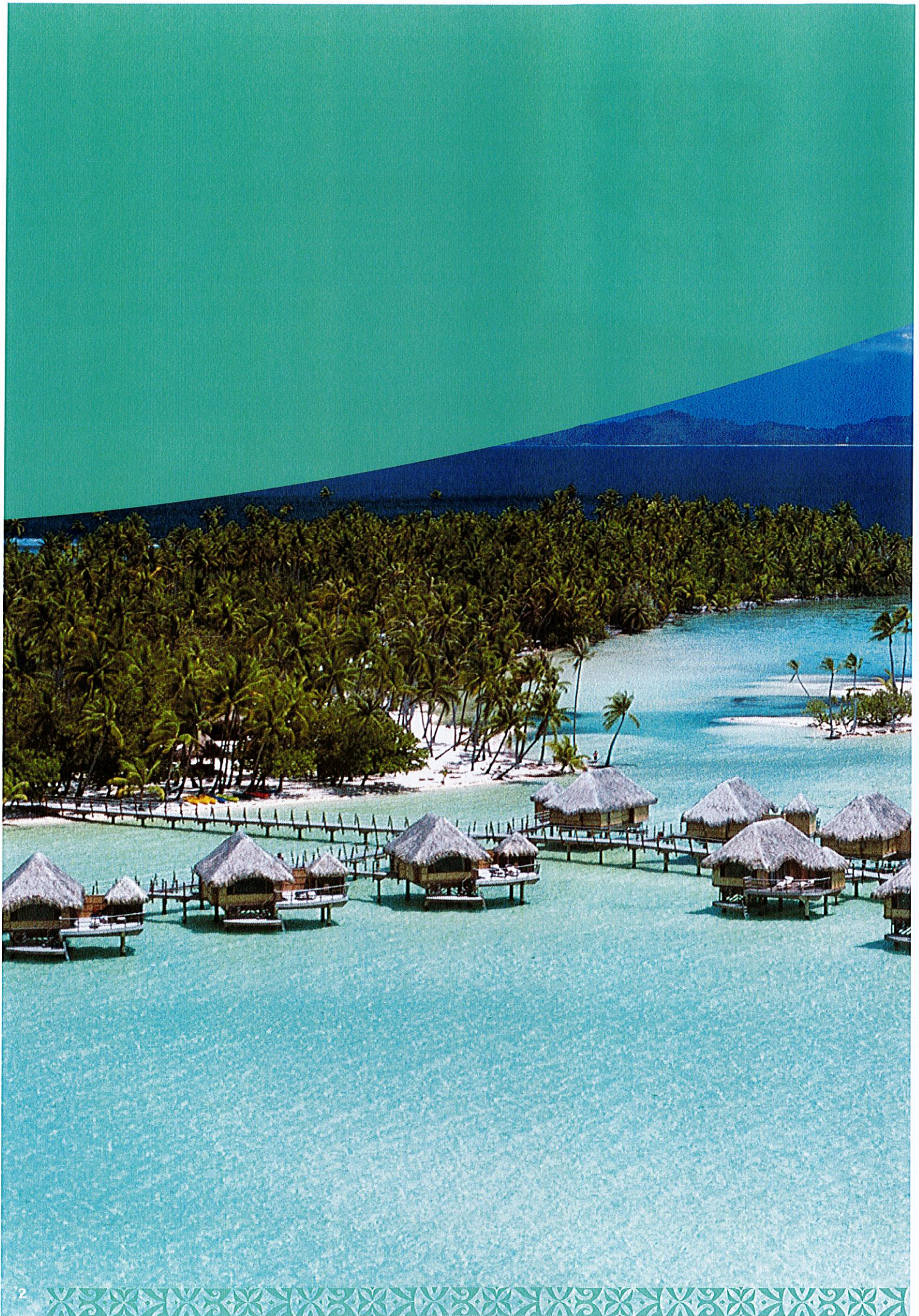
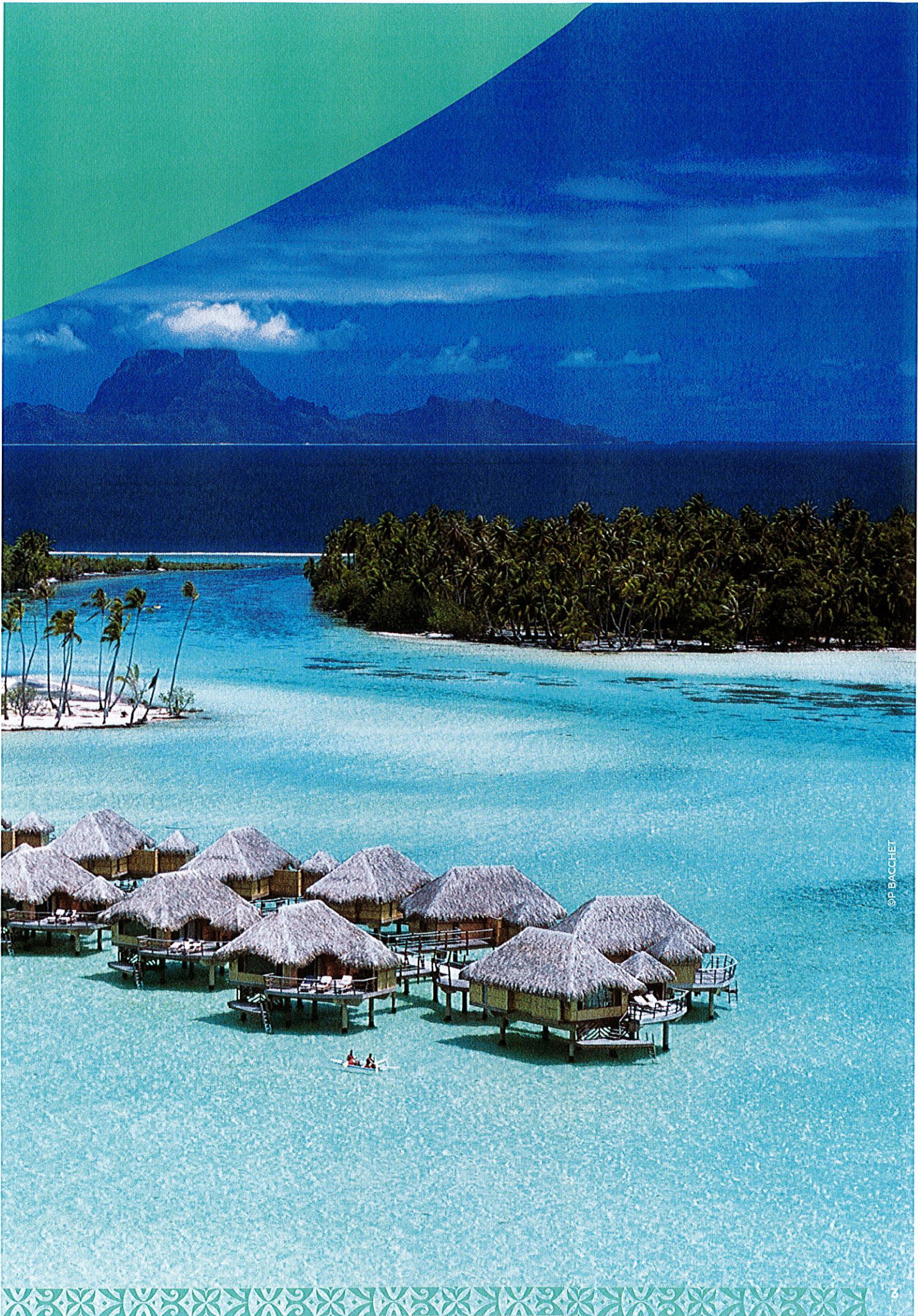




**cap**  
**2033**  
*'A fano rā*

**STRATÉGIE DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
DE LA POLYNÉSIE  
FRANÇAISE**





<b>ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	6
<b>LE MOT DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU BUDGET ET DES FINANCES, EN CHARGE DES ÉNERGIES, DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	8
<b>REMERCIEMENTS</b>	11

## **PARTIE 1**

<b>LE CONTEXTE, LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE</b>	13
<b>LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS</b>	14
<b>LA MÉTHODOLOGIE</b>	16
Pilotage et gouvernance de la démarche	16
Une démarche de concertation progressive et structurée	17
Bilan de la démarche de co-construction	18
Convergences et synergies avec d'autres initiatives structurantes	18

## **PARTIE 2**

<b>LES POINTS CLÉS DE L'ÉCONOMIE POLYNÉSIEENNE</b>	21
<b>L'ÉCONOMIE POLYNÉSIEENNE EN SYNTHÈSE</b>	22
<b>UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE AVEC LE PLAN CLIMAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	24
<b>UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL EN MUTATION</b>	25

## **PARTIE 3**

<b>LES SECTEURS PRIORITAIRES ET LES CIBLES DE DÉVELOPPEMENT</b>	27
<b>DÉFINITION DES CIBLES À ATTEINDRE</b>	28
<b>LES CIBLES À ATTEINDRE PAR SECTEUR PRIORITAIRE</b>	30
Tourisme	30
Pêche professionnelle	32
Agriculture et élevage	34
Perliculture	36
Aquaculture	36
Numérique	37
Audiovisuel	39
Énergie	40
<b>LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT PAR ARCHIPEL</b>	41
Archipel de la Société : Les Îles du Vent	41
Archipel de la Société : Les Îles Sous-le-Vent	42
Archipels des Tuamotu et des Gambier	43
Archipel des Australes	44
Archipel des Marquises	45

# SOMMAIRE

## **PARTIE 4**

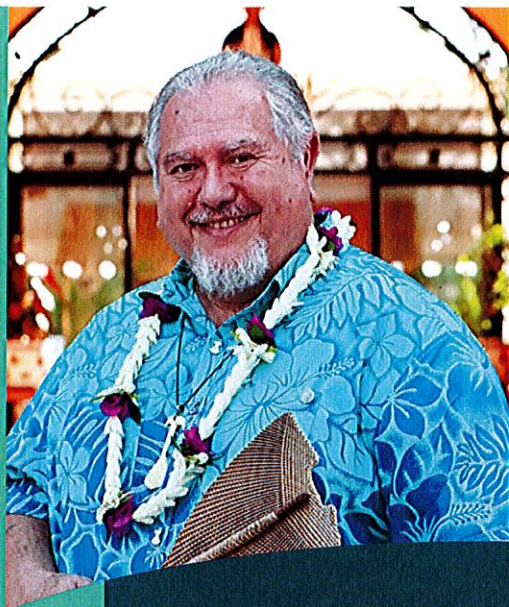
<b>LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE APPROCHE ENGLOBANTE</b>	47
<b>DES IMPACTS SYSTÉMIQUES SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE</b>	48
<b>UNE MISE EN COHÉRENCE RENFORCÉE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	49
Le Plan Climat 2030 (PCPF) : un cadre de référence pour CAP 2033	50
<b>UNE ARTICULATION RENFORCÉE ENTRE LES STRATÉGIES ÉCONOMIQUES, CLIMATIQUES ET D'INNOVATION</b>	50
La Stratégie d'innovation : un levier d'accélération pour CAP 2033	51
Vers un nouveau modèle d'entrepreneuriat aux valeurs polynésiennes : l'économie sociale et solidaire (ESS)	51
<b>VERS UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT</b>	52

## **PARTIE 5**

<b>LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES</b>	55
<b>ENCOURAGER ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT</b>	56
<b>FACILITER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES</b>	58
<b>ACCOMPAGNER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES</b>	60
<b>AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE L'ENTREPRISE ET LE SECTEUR PUBLIC</b>	62

## **PARTIE 6**

<b>LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA STRATÉGIE</b>	65
<b>UNE GOUVERNANCE STRATÉGIQUE ET PARTAGÉE</b>	66
<b>LES OUTILS DE PILOTAGE</b>	67
<b>UNE MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE STRUCTURÉE</b>	68
<b>LES INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES DE SUIVI</b>	69



# Édito du Président de la Polynésie française

“ *Un cap pour notre avenir* ”

Au cœur du Pacifique, la Polynésie française est riche de ses îles, de sa culture, de son histoire, mais surtout de son peuple. Cette richesse, nous avons le devoir de la préserver, de la valoriser et de la transmettre aux générations futures. C'est dans cet esprit de responsabilité et de confiance que nous vous présentons aujourd'hui la stratégie de développement économique de la Polynésie française, Cap 2033.

Ce document est le fruit d'une démarche ambitieuse, concertée et ancrée dans le réel. Il trace le chemin que nous voulons collectivement emprunter pour bâtir une économie plus diversifiée, plus résiliente et plus juste. Une économie qui ne sacrifie ni notre environnement, ni notre identité, ni notre cohésion sociale.

Notre vision est claire : faire de la Polynésie française un territoire d'innovations, d'équilibres et d'opportunités. Cela suppose de répondre aux défis que nous connaissons - l'éloignement, la dépendance aux importations, le coût de la vie, la vulnérabilité climatique - tout en saisissant les formidables potentiels que recèlent nos archipels : la jeunesse de notre population, la richesse de notre biodiversité, notre créativité culturelle, notre position géostratégique au cœur de l'océan Pacifique.

## **Cap 2033 s'articule autour de plusieurs piliers structurants :**

- ◆ la transition vers une économie bleue et verte, durable et circulaire ;
- ◆ le développement de filières porteuses, comme le tourisme, le secteur primaire et l'agro-transformation, les énergies renouvelables, le numérique et l'audiovisuel ;
- ◆ le renforcement de notre souveraineté alimentaire et énergétique ;
- ◆ le soutien aux entreprises locales, à l'entrepreneuriat et à l'innovation ;
- ◆ et bien sûr, l'investissement dans notre capital humain, car il n'est pas de développement sans formation, sans inclusion, sans espoir pour notre jeunesse.

Cette stratégie n'est pas un catalogue de promesses. C'est une feuille de route, concrète et évolutive, que nous porterons avec rigueur et transparence. Elle repose sur une conviction forte : celle que le développement économique ne peut être séparé du bien-être des populations, de la préservation de notre Fenua et de la justice sociale.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à cette vision et à l'élaboration de ce document - acteurs économiques, partenaires sociaux, institutions, élus, experts, citoyens - et j'invite chacun à se l'approprier. Le développement de la Polynésie française est l'affaire de tous.

***Naviguons ensemble, avec confiance, vers 2033.  
L'avenir que nous voulons est à notre portée.***

Moetai BROTHERSON

# Mana'o o te Peretiteni nō Mā'ohi Nui

“ E 'Āvei'a tō tātou ”

'Ia hi'ohia tō tātou fenua mai te ra'i mai, tē 'ite nei tātou i te mau motu rau i parauhia ai Mā'ohi Nui o Pōrīnetia farāni, mai te hu'a taiamani ra ueuehia 'ati a'e te Moana Nui a Hiva, o tātou iho rā te nūna'a i te ta'ere hanahana tuiro'o, i te tua'ā'ai moeau, te faufa'a hau roa a'e. E hopoi'a tapu teie nā tātou, 'oia te pārorura'a 'e i te 'atu'atu-māite-ra'a i taua faufa'a, te ha'amaita'ira'a iāna 'ei ō tutu'u hope 'ore nā te u'i hou, nō te mau u'i a muri a'e. Tei te pū mau o te 'ā'au fa'atura te ferora'ahia teie 'āvei'a fa'ahotura'a e vauvauhia nei e au i mua ia tātou i teie nei mahana, o 'Āvei'a 2033, Cap 2033 i te reo farāni.

E 'ē'a ta'ahira'a 'atā teie, tei 'ore i feruri-'ōhie-noa-hia, 'ua tuatāpapa-hōhonu-hia rā ma te hi'o tūtonu i te orara'a mau o te nūna'a i teie tau. E fā arata'i 'āmui ia tātou pā'ato'a 'ia riro tātou 'ei tāmuta mau nō te patura'a i tō tātou 'Āi'a, i tā tātou fa'arava'ira'a faufa'a, 'ei faufa'a rau 'e te pāutuutu maita'i, 'ei faufa'a tūora 'e te hi'o maita'i i te raura'a o te mau tino e ora nei iō tātou nei. 'Ei fa'arava'ira'a faufa'a rā e 'ore e 'aramo'e i te arutaimāreva, i te iho tumu mā'ohi 'e te vai-hō'ē-ra'a o tō tātou nūna'a.

E'ere i te moemoeā, e 'ōrama aneane rā teie 'ia riro maoti o Mā'ohi Nui 'ei fenua fa'atupu 'imira'a 'āpī, 'ei fenua fāna'o, 'ei fenua fa'ahotu he'euri. Tei ia tātou noa te hia'ai i te tū'arora'a i te mau 'airo'a o tā tātou i fa'aruru a'ena, tē vai ra -te āteara'a, te poro'ira'a tao'a rahi, te orara'a moni pa'ari, te 'ati arutaimāreva - 'aita rā te reira e ha'amo'e i te faufa'a rahi e vai nei 'ati a'e tō tātou mau ta'amotu : e nūna'a u'i hou tō tātou, e pu'e tinoora hātūpiti tā tātou, e ta'ere oraora tuiro'o tō tātou, e ti'ara'a fenua faufa'a rahi tō tātou i te pito o te Moana Nui a Hiva - i Pātitifā.

**'Āvei'a 2033 - 'oia tō tātou 'Āvei'a i te pou tuārau, tē vai ra :**

- ◆ te nu'ura'a atu i te fa'arava'ira'a faufa'a aumoana 'e i te fa'arava'ira'a faufa'a aumatie, 'ei fa'arava'ira'a faufa'a fa'atura i te heiora 'e te ta'ata, 'ei fa'arava'ira'a faufa'a taraire 'e tē hi'o maita'i ;
- ◆ te fa'ahotura'a i te mau tuha'a 'ohipa faufa'a rahi, mai te fa'ari'ira'a manihini, te 'ohipa fa'a'apu 'e te tūtura'a mā'a hotu, te fa'atupura'a i te ito 'āpī hirahira, te 'ohipa tāmūmeri rorouira 'e te 'ohipa tā'upa-teata ;
- ◆ te fa'anava'ira'a i tā tātou iho mā'a 'e i tā tātou iho itouira (ito mahana, ito mata'i, ito vai, ito 'ōpape, ito moana to'eto'e, etv.) ;
- ◆ te pātūrura'a i te mau taiete o te fenua nei, i te feiā itoito fa'atupu 'ohipa 'e te rahura'a ti'ahou ;
- ◆ 'e ma te 'ore roa atu rā e 'aramōina i te ha'afaua'ara'a i tō ta'ata tupu iho, inaha 'aita e hotura'a mau mai te mea 'aita e ha'api'ira'a, mai te mea 'aita te tā'ato'ara'a e fāna'o, mai te mea 'aita e ti'aturira'a i roto i te u'i 'āpī.

E'ere teie i te tāpura 'āna'ira'a parau fafau. E rua'āvei'a pāpū rā 'e te nu'u tāmau, o tā tātou e poi ma te 'eta'eta 'e te ariari. 'Ua papahia 'oia i nī'a i te ti'aturira'a fa'aro'o tāfafa : i te mea ho'i e 'ore roa te fa'ahotura'a 'e te fa'arava'ira'a faufa'a e ti'i te vehehia i te orara'a hau o te nūna'a, i te aupurura'a i tō tātou Fenua 'e i te hi'o-maita'i-ra'a ia vetahi 'ē.

I te mau tino ato'a, te mau tuahine 'e te mau taeae, o tei rohi mai i roto i teie rua'āvei'a 'ia riro te 'ōrama 'ei parau mau - te mau 'ōna taiete, te mau rave 'ohipa, te mau fare fa'ati'ahau, te feiā mana, te mau anoparau, te huirā'atira ato'a - fa'ari'i mai i te tāpa'o nō tō'u māuruuru hope 'e i tō'u ti'aturira'a e fāna'o tātou pā'ato'a i teie faufa'a. Te parau nō te fa'ahotura'a 'e te fa'anava'ira'a faufa'a o Mā'ohi Nui, e 'ohipa ia nā tātou tāta'itahi.

**A fano 'āmui tātou i te 'aru o te tau, ma te hau i te 'ā'au,  
hou te matahiti 2033, inaha tei mua ia tātou te faufa'a 'āpī.**





## Le mot du Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications

Cap 2033 marque une étape déterminante dans la construction d'un avenir économique plus durable, plus inclusif et plus résilient pour la Polynésie française. Cette stratégie, élaborée avec méthode et en concertation avec l'ensemble des forces vives du Pays, fixe le cap de notre développement économique pour les huit prochaines années.

La Polynésie française est un territoire aux multiples atouts : un capital humain jeune et dynamique, une culture unique au monde, une biodiversité exceptionnelle et un potentiel d'innovation encore largement sous-exploité. Mais c'est aussi un territoire confronté à des défis structurels majeurs : l'éloignement des grands marchés, la dépendance aux importations, le fractionnement en de multiples îles sur une grande zone, les effets du changement climatique, ou encore le manque de main d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du marché du travail.

**Cap 2033 répond à ces défis par une stratégie volontariste, centrée sur la liberté d'entreprendre et la création de richesses, et permettant la transformation de notre modèle économique. Elle repose sur les priorités suivantes :**

- ◆ Développer notre économie endogène pour réduire notre trop forte dépendance aux importations, notamment alimentaires et énergétiques ;
- ◆ Accélérer la transition écologique à travers le développement des filières bleue et verte ;
- ◆ Renforcer la compétitivité de nos entreprises en encourageant l'investissement et l'innovation ;
- ◆ Former, insérer et accompagner la jeunesse pour en faire le moteur de notre développement.

Cette stratégie repose sur des objectifs chiffrés, un calendrier de mise en œuvre progressif, et un système de gouvernance fondé sur le dialogue public-privé. Elle intègre un suivi rigoureux des résultats et des mécanismes d'ajustement pour garantir son efficacité dans la durée.

Cap 2033 est plus qu'un plan d'action économique : c'est une ambition collective, celle de bâtir une Polynésie plus forte et plus résiliente. C'est une dynamique que nous voulons inclusive, mobilisant tous les acteurs du développement - institutions, entreprises, communes, société civile et citoyens.

Le Ministère de l'Économie et des Finances, accompagné par l'Agence de développement économique, se tient pleinement engagé pour accompagner sa mise en œuvre, mobiliser les moyens nécessaires et veiller à la cohérence des politiques publiques avec les objectifs de Cap 2033.

**Ensemble, traçons le chemin d'un développement à notre image : respectueux de notre identité, solidaire, et tourné vers l'avenir.**

Warren DEXTER

# Te parau a te Fa'aterehau nō te fa'arava'ira'a, te tāpurara'a 'e te tai'ora'a faufa'a *ha'apa'o i te mau ito, te fare rata 'e te ha'apurorora'a parau*

'Āvei'a Cap 2033, e 'ōpuara'a faufa'a rahi ĩa nō te patura'a i tā tātou faufa'a nō ananahi 'e nō te tau roa, e mauiha'a tūora hī'o maita'i i te raura'a o te huira'atira nō Pōrīnetia farāni. 'Ua feruri-hōhonu-hia mai teie mau fa'anahora'a ma te 'āmui ato'a mai i te tā'ato'ara'a o te mau tino itoito e patu nei i tō tātou Fenua, tei roto te mau fā i ha'amauhia mai nō nā matahiti e va'u i muri nei.

'Ua rau te faufa'a e vai nei i Pōrīnetia : e nūna'a u'i hou tō tātou 'e te pe'epe'e mata'i, e ta'ere 'ōtahi tō tātou i tui te ro'o nā te ao nei, e pu'e tinoora hātūpiti tā tātou, e mana rahu tī'ahou ato'a tō tātou, tei ia tātou noa i te fa'aitoitira'a i te fa'ahotu ā i te reira. Tē vai ato'a ra rā, te mau fifi e fa'aruruhia nei e tātou 'ia au i te vaira'a o tō tātou fenua : te ātea-ē-ra'a o te mau mātete tapiho'ora'a, te poro'ira'a tao'a rahi, te hu'ahu'ara'a o te mau motu 'ati a'e i te 'ā'anora'a o te moana, te mau 'ati arutaimāreva, 'aore rā te 'erera'a i te rima rave 'ohipa 'aravihi nō te rave i te mau tōro'a e hia'aihia ra i teie tau.

***'Āvei'a Cap 2033 e pāhonora'a mau teie i te mau uiuira'a i fa'ahitihia i nī'a atu, e mauiha'a pātuutu maita'i nō te amo i taua mau hopoi'a ra, i niuhia i nī'a i te tī'amāra'a patu 'ohipa 'e te fa'atupura'a faufa'a, nā te reira e fa'ati'a mai i te huru mau o tā tātou fa'arava'ira'a faufa'a. 'Ua pa'epa'ehia 'oia i nī'a i te mau 'ā i muri nei :***

- ◆ Fa'ahotura'a i tā tātou iho faufa'a nō te fa'aiti i tō tātou vira'a i te poro'ira'a tao'a, i te pae ihoā rā o te mā'a 'e te ito ;
- ◆ Ha'avitiviti i te taurira'a ferurira'a i te pae nō te pāurura'a i te faufa'a heiora 'e te tī'ara'a o te ta'ata nā roto i te ha'amaura'a i te mau tuha'a tōro'a aumoana 'e te aumatie ;
- ◆ Ha'apa'ari i te maitata'i tapiho'o o tā tātou mau taiete nā roto i te fa'arahira'a i te tauturu fa'atupuha'ara'a 'e te rahura'a ;
- ◆ Ha'api'ira'a, fa'aōra'a tōro'a 'e te arata'ira'a i te u'i 'āpi 'ia riro mai 'oia 'ei puna nō tō tātou māhiera'a ananahi.

'Ua fa'aotihia teie parau 'āvei'a ma te nūmera pāpū, te tārena māramarama, 'e te arata'ira'a nā roto i te 'āparaura'a tu'utu'u 'ore i rotopū i te hau 'e te mau fatu taiete. 'Ua fa'anahohia te mau rāve'a nō te hī'opo'a maita'i i te terera'a 'ohipa 'e tae noa atu i te mau rāve'a nō te fa'atanotanora'a i te 'e'a, 'ia titau-noa-hia atu te reira, 'ia 'ore te 'āvei'a 'ia hahi 'ē i tōna arati'a.

'Āvei'a Cap 2033 e tāpura 'ohipa fa'arava'ira'a faufa'a ĩa : e onoonora'a 'āmui, 'ia mara'a o Pōrīnetia 'ei Fenua pūai 'e te tūora. E rohira'a 'āmui 'ia 'ore te tahi pae o te huira'atira 'ia 'ere i tāna tuha'a, 'ia tāhō'ē māite te tā'ato'ara'a o te feiā itoito patu fenua – te mau fare fa'ati'ahau, te mau taiete rau, te mau 'oire, te mau 'āmuira'a rau 'e te huira'atira iho.

Tē fafau nei te Fa'aterera'a hau nō te Fa'arava'ira'a 'e te Tāpurara'a Faufa'a, ma te 'āmuihia mai e te Pū nō te fa'ahotura'a fa'arava'ira'a faufa'a, i te arata'ira'a i teie fa'anahora'a, i te tu'ura'a i te mau rāve'a ato'a e tī'a 'ia tāpae i te fā i tūtonuhia na 'e i te hī'o-māite-ra'a i te aura'a i rotopū i te tī'a'aura'a porotita 'e te mau fā o te 'Āvei'a Cap 2033.

***Haere āmui ana'e tātou i nī'a i te arati'a o te fa'ahotura'a maita'i e tano i tō tātou huru : ma te fa'atura i tō tātou iho tumu, te autaea'era'a, 'e te hī'o ātea.***





# Remerciements

***Dans le cadre de la stratégie de développement économique, les plus vifs et chaleureux remerciements sont exprimés envers :***

Monsieur le Président de la Polynésie française, M. Moetai BROTHERSON, pour ses orientations et son soutien dans les travaux réalisés,

L'ensemble du Gouvernement, et notamment les ministères sectoriels (secteur tourisme, primaire, numérique et audiovisuel, énergie), le Ministère des Grands Travaux et le Ministère du Travail pour leurs contributions respectives,

Les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française, consultés dans le cadre de ces travaux,

Les membres de cabinet des ministères sectoriels, notamment Mme Christelle SANDFORD, M. Heimana AH MIN, M. Guillaume COLOMBANI, Mme Hitiura TCHONG, Mme Hana GALENON,

L'ensemble des services du Pays qui ont contribué aux travaux (notamment le service du tourisme, la Direction générale de l'économie numérique, la Direction polynésienne à l'énergie, la Direction des ressources marines, la Direction de l'agriculture et le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles),

Les organisations professionnelles qui ont contribué aux ateliers (MEDEF, CCISM, et CPME),

Les représentants du monde économique et des entreprises qui ont participé aux ateliers et aux travaux,

Le collège des experts qui a suivi et orienté de manière régulière les travaux : M. Thierry BELTRAND (IEOM), Mme. Mounia AIT OFKIR (AFD), Mme Nadine JOURDAN (ISPF), Mme Wendy MOU KUI (ADIE), M. Gaspard TOSCAN DU PLANTIER (SOFIDEP), M. Vincent FABRE, M. Stéphane PEREZ, M. Enzo SILVESTRO, M. Tamatoa BAMBRIDGE.



# PARTIE 1

## **LE CONTEXTE, LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE**

1

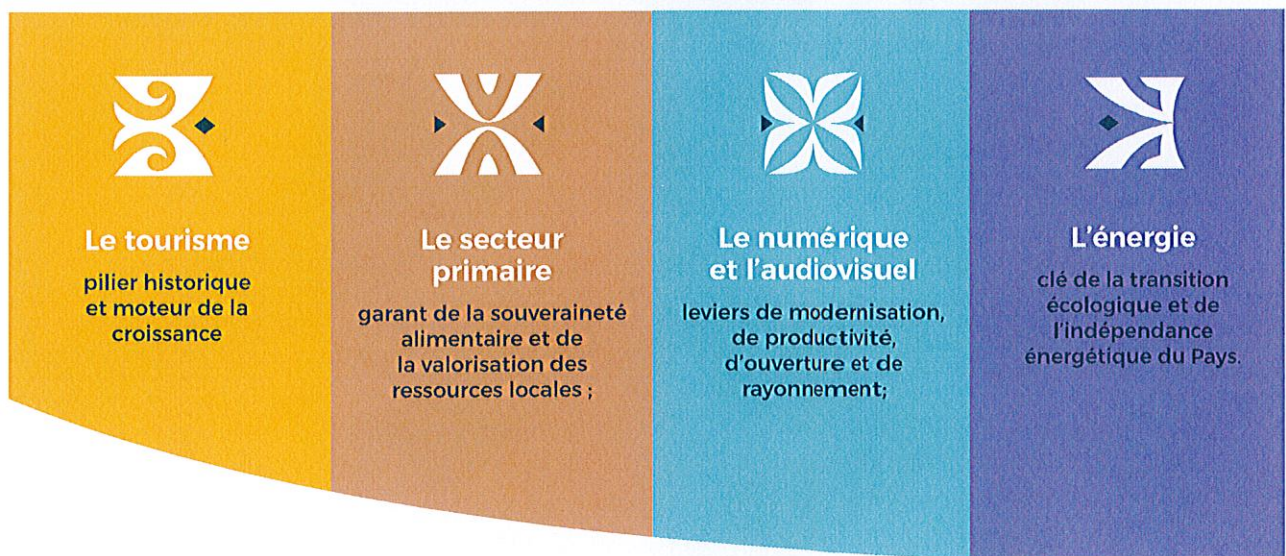
# Le contexte et les objectifs

*La Stratégie de développement économique de la Polynésie française – Cap 2033 incarne la vision du Gouvernement Brotherson pour l'économie du Fenua à l'horizon 2033. Elle s'inscrit dans la volonté de construire un modèle économique viable, résilient, inclusif et durable, à la hauteur des ambitions du pays et des défis mondiaux contemporains.*

## ROADMAP DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



**Ce document stratégique trace les grandes orientations économiques retenues par le Gouvernement, autour de quatre secteurs considérés comme prioritaires et structurants :**





**À travers cette stratégie,**  
**trois objectifs fondamentaux sont fixés :**



**Traduire de manière réaliste les ambitions gouvernementales**, en définissant des **trajectoires sectorielles** précises et atteignables à l'horizon 2033 ;



**Identifier les leviers opérationnels et les instruments économiques** permettant de concrétiser ces trajectoires ;



**Mesurer, et coordonner** les actions entreprises et anticiper leurs impacts, afin d'assurer la cohérence et la durabilité de la transformation engagée.

**Cap 2033 se veut ainsi à la fois visionnaire et pragmatique. Il marque une étape déterminante vers un nouvel équilibre économique et social, fondé sur la valorisation du potentiel polynésien, la diversification des activités et la participation active de l'ensemble des acteurs du territoire.**

# 2

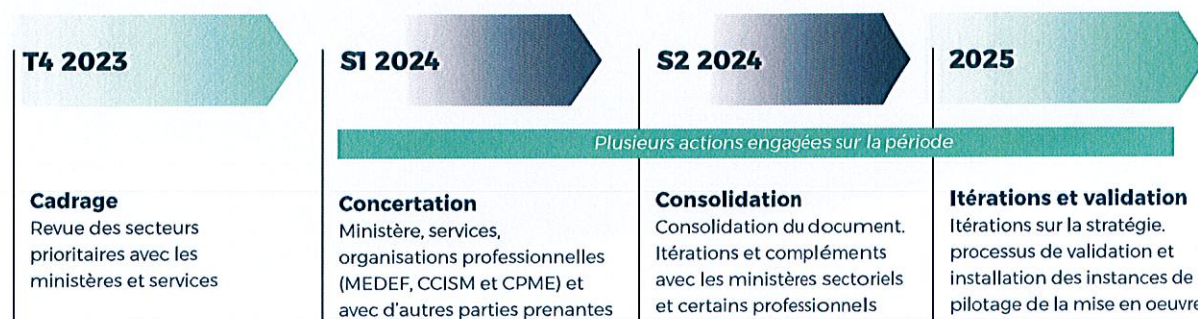
## La méthodologie

Les travaux d'élaboration de la stratégie ont débuté à la fin de l'année 2023. La démarche a intégré les évolutions du contexte économique, politique et géopolitique international, afin d'assurer la robustesse et l'adaptabilité du document aux mutations globales.

La construction de Cap 2033 s'est appuyée sur une démarche participative et inclusive, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes publiques, privées et institutionnelles.

Cette approche a permis d'ancrer la stratégie dans la réalité du terrain, tout en fédérant les acteurs autour d'une vision partagée du développement économique du Pays.

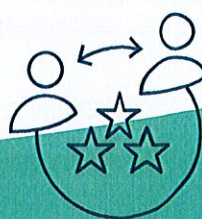
### GRANDES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE



## PILOTAGE ET GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE

Le pilotage stratégique a été assuré par le Ministère de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies et des Postes et Télécommunications (MEF), garant de la cohérence d'ensemble et de la conformité aux orientations gouvernementales.

La coordination opérationnelle a été confiée à l'Agence de Développement Économique (ADE), qui a veillé à la bonne articulation des travaux, à la participation des acteurs et à la diffusion des résultats intermédiaires.



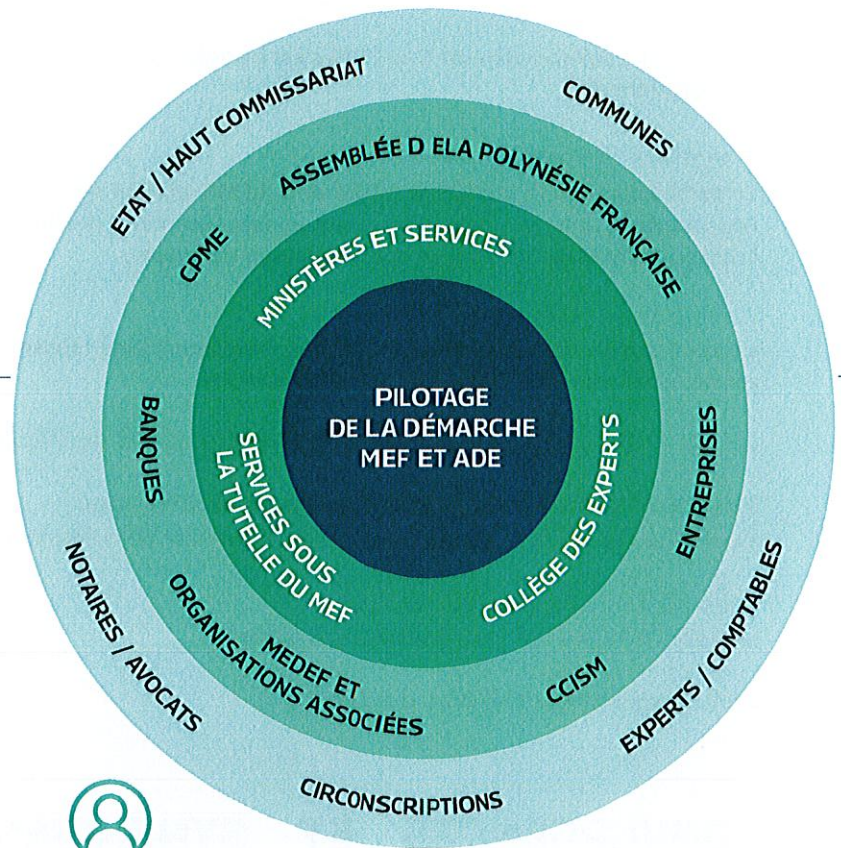
**Un collège d'experts a été institué pour appuyer la démarche et enrichir la réflexion. Il regroupe :**

- ◆ l'Institut d'Émission d'Outre-mer (IEOM),
- ◆ l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF),
- ◆ l'Agence Française de Développement (AFD),
- ◆ la SOFIDEP,
- ◆ l'ADIE,
- ◆ ainsi que des représentants du monde économique et financier.

# UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION PROGRESSIVE ET STRUCTURÉE

L'élaboration de la stratégie s'est déroulée en plusieurs phases successives et complémentaires de concertation qui se poursuivra en phase de mise en oeuvre.

## LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES



### 1 Phase d'analyse et de cadrage

Les premiers travaux ont consisté à conduire des diagnostics approfondis avec les ministères et services concernés, principalement ceux en charge des secteurs prioritaires. Ces analyses, nourries par les contributions du collège d'experts, ont permis de définir les cibles et trajectoires sectorielles à horizon 2033.



### 2 Phase de concertation

Dans un second temps, la réflexion a été ouverte aux organisations professionnelles - MEDEF, CCISM et CPME -, ainsi qu'à plusieurs élus de l'Assemblée de la Polynésie française, notamment les membres de la commission de l'économie. Cette étape a donné lieu à de nombreux ateliers thématiques et sectoriels, permettant d'intégrer au mieux les attentes, les contraintes et les propositions concrètes des acteurs économiques du territoire.



### 3 Phase d'élargissement et de validation

La concertation se poursuivra en phase mise en oeuvre avec les services de l'Etat, les communes et les circonscriptions administratives, ainsi que les diverses organisations professionnelles et ordinales (notamment l'Ordre des experts-comptables...)

## BILAN DE LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

La démarche collaborative de Cap 2033 s'est traduite par une mobilisation inédite des acteurs économiques et institutionnels :

### **6 ateliers thématiques**

En partenariat avec le MEDEF, la CCISM et la CPME, portant sur : le modèle de développement, l'exportation et l'internationalisation des entreprises, l'économie des archipels, les filières émergentes, le financement et l'accompagnement des porteurs de projets ;

### **7 ateliers sectoriels**

associant organisations professionnelles, entreprises et ministères : tourisme, pêche, perliculture, aquaculture, agriculture/élevage, numérique/audiovisuel et énergie ;

### **La contribution à deux Journées Prospectives de l'Économie ;**

### **Plusieurs séances de présentation et d'échanges**

avec le Gouvernement et des représentants de l'Assemblée de la Polynésie française ;

### **Près de 30 réunions techniques**

réunissant ministères, services et acteurs spécialisés ;

### **Et 4 réunions du collège d'experts.**

## CONVERGENCES ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES INITIATIVES STRUCTURANTES

L'ADE s'est également illustrée par sa contribution à deux démarches majeures, complémentaires de Cap 2033 :

- ◆ le parcours de la Convention des Entreprises pour le Climat - Pacifique 2024-2025,
- ◆ et le pilotage des travaux de structuration de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), menés avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD) et le Fond Outre-mer (FOM) du ministère de l'Outre-mer, ainsi que l'expertise d'ESS France Outre-mer.



## La stratégie de développement économique Cap 2033...

C'est une vision ambitieuse pour l'économie du Fenua. Cap 2033 incarne la vision du Gouvernement Brotherson pour une économie polynésienne résiliente, inclusive et durable à l'horizon 2033, qui traduit la volonté de bâtir un nouveau modèle de développement conciliant performance économique, cohésion sociale et respect de l'environnement.

La stratégie vise à adapter la Polynésie française aux défis mondiaux tout en valorisant ses atouts locaux autour des quatre secteurs structurants et prioritaires (Tourisme, secteur primaire, numérique, audiovisuel et énergie), avec trois objectifs stratégiques majeurs :

- ◆ **Traduire concrètement les ambitions gouvernementales en trajectoires sectorielles réalistes et mesurables.**
- ◆ **Identifier les leviers économiques et instruments opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de ces trajectoires.**
- ◆ **Mesurer et coordonner les actions entreprises et anticiper leurs impacts, afin d'assurer la cohérence et la durabilité de la transformation engagée.**

C'est une démarche méthodologique participative et rigoureuse, s'inscrivant dans une approche de co-construction fondée sur l'implication active des acteurs publics, privés et institutionnels, avec pour objectif de garantir la robustesse, l'adaptabilité et la légitimité de la stratégie.

C'est la mise en place d'une gouvernance claire et collaborative qui repose sur le pilotage stratégique du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), l'appui à la coordination opérationnelle par l'Agence de développement économique (ADE) et l'expertise du Collège d'experts.

**Le cap commun pour la Polynésie de demain se veut être visionnaire et pragmatique. Cap 2033 constitue une feuille de route collective pour une économie polynésienne plus diversifiée, souveraine et durable. Il affirme la volonté du Gouvernement de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire autour d'un projet de développement partagé et responsable.**



# PARTIE 2

## **LES POINTS CLÉS DE L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE**

# L'économie polynésienne en synthèse

L'économie de la Polynésie française présente les caractéristiques d'un territoire insulaire à forte dominante tertiaire. Selon les données 2024 (ISPF et IEOM) :



**PIB par habitant :**

**2,5 millions**

soit environ deux fois inférieur à celui de la métropole ;



**Population :**

**279 510 habitants**

au 31 décembre 2024, dont 75 % résident dans les Îles du Vent et 69 % à Tahiti



**Entreprises :**

**39 358 entités économiques**

dont 93 % de TPE. Parmi elles, 85 % sont situées dans les Îles du Vent (principalement à Tahiti) et seules 0,2 % emploient plus de 100 salariés.



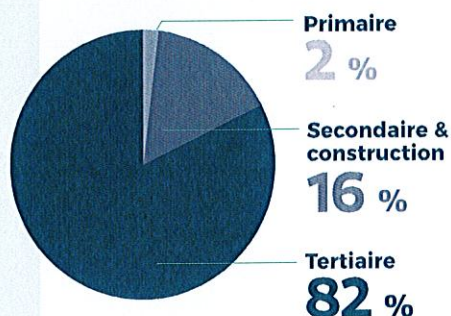
**Emplois salarié :**

**75 164 emplois recensés**

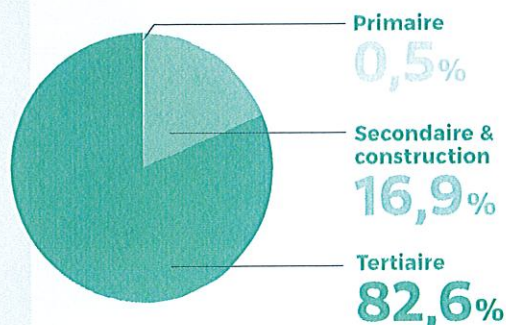
fin 2024, principalement dans le secteur des services, pour un taux de chômage de 7,5 % ;

## Répartition sectorielle :

### EMPLOIS



### CHIFFRE D'AFFAIRES



## UNE BALANCE COMMERCIALE STRUCTURELLEMENT DÉFICITAIRE

La balance commerciale reste lourdement déficitaire. En 2024, les importations s'élèvent à près de 254,6 milliards F CFP, dominées par :

- ◆ les produits de l'industrie agroalimentaire,
- ◆ suivis par ceux des biens intermédiaires (composants électriques, matériaux de construction, plastiques, etc.) et des biens d'équipement (respectivement 21 % du total)

Cette progression s'explique en partie par l'inflation mondiale post-2020, qui a renchéri les coûts à l'importation.

Pour les exportations de biens, la Polynésie française enregistre 18,5 milliards F CFP en 2024, soit environ 2,6 % du PIB. Après une année 2023 exceptionnelle (hausse ponctuelle des exportations de perles brutes, de 6,2 à 17,9 milliards F CFP), les exportations reviennent à leur niveau habituel et restent concentrées sur les produits du secteur primaire, dominés par les perles, le poisson, la vanille et l'huile de coprah, qui représentent à eux seuls plus de 90 % de la valeur totale exportée. Cette structure illustre la forte dépendance du pays à ses ressources naturelles.

Le taux de couverture s'établit à 4,8 % en 2024, contre 9,1 % en 2023. Le déficit commercial atteint ainsi 237 milliards F CFP, conséquence directe de la baisse des exportations et de la hausse des importations.

### SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE POLYNÉSIE NNE 2024



#### PIB

706 milliard F CFP  
3,3% de croissance sur la décennie



#### EMPLOI

105 900 personnes en emploi  
Taux de chômage 7,5%



#### ENTREPRISES

39 358 entreprises  
0,2% avec plus de 100 salariés



#### IMPORTATIONS

249,9 milliards F CFP  
Augmentation de 1% en 2024



#### EXPORTATIONS

12 milliards F CFP  
Diminution de 47% par rapport à 2023



#### ÉMISSIONS

3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>  
11 tonnes / habitant

# 2

## Une dynamique engagée avec le Plan Climat de la Polynésie française

Adopté en décembre 2024, le Plan Climat 2030 de la Polynésie française (PCPF) traduit l'engagement du Pays dans une trajectoire de réduction ambitieuse des émissions de gaz à effet de serre (GES).

**Il s'articule autour de cinq piliers structurants :**

- ◆ 1. Développer des territoires de proximité résilients
- ◆ 2. Connaître, préserver, restaurer et valoriser les richesses naturelles
- ◆ 3. Vivre et consommer durable
- ◆ 4. Produire local et décarboné
- ◆ 5. Déployer une gouvernance transversale

Le bilan carbone du territoire établit des émissions de 11 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant et par an, dont :



**SYNTHÈSE DE L'EMPREINTE CARBONE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DANS LE PACIFIQUE SUD**  
en tonnes de CO<sub>2</sub>/Hab/an

**CONSOMMATION**



**ALIMENTATION**



**TRANSPORT**



**FRET**



**RÉSIDENTIEL**



	Emission GES	Emission GES/hab
POLYNÉSIE FRANÇAISE	3 MT	11 T/hab
NOUVELLE CALÉDONIE	7,3 MT	27 T/hab
FIDJI	1,7 MT	1,8 T/hab
VANUATU	0,2 MT	0,6 T/hab
AUSTRALIE	393 MT	15,2 T/hab
NOUVELLE ZÉLANDE	32 MT	6,6 T/hab

L'objectif fixé est ambitieux :

**5,5 t**  
CO<sub>2</sub>/hab  
à horizon  
2030

**2 t**  
CO<sub>2</sub>/hab  
d'ici 2050,  
en cohérence avec  
l'Accord de Paris

Cap 2033 est prévue par le PCPF dans sa partie Stratégie (orientations 1-3 et 4-2) et sa partie Plan d'actions. L'intégration des enjeux climatiques dans Cap 2033 traduit plus particulièrement la volonté du Gouvernement de bâtir une économie de proximité durable, diversifiée et déconcentrée, sobre en carbone et résiliente. Cette cohérence intersectorielle est largement soutenue par les acteurs économiques et institutionnels du Fenua.

# 3

## Un environnement international en mutation

La Polynésie française évolue dans un contexte mondial instable et interdépendant, marqué notamment par :

- ◆ les tensions commerciales et douanières, notamment aux États-Unis,
- ◆ la volatilité géopolitique liée à divers conflits internationaux (Russie-Ukraine, Inde-Pakistan, Moyen-Orient, etc.).

Ces dynamiques influencent directement le coût des importations, la disponibilité des matières premières et les flux touristiques. C'est pourquoi la stratégie Cap 2033 se veut évolutive et adaptable, afin de permettre au Pays d'anticiper et de s'ajuster aux mutations globales tout en préservant ses intérêts économiques et sociaux.



# PARTIE 3

## **LES SECTEURS PRIORITAIRES ET LES CIBLES DE DÉVELOPPEMENT**

1

# Définition des cibles à atteindre

Les travaux ont intégré les grands objectifs de développement pour les secteurs économiques jugés prioritaires par le gouvernement : le tourisme, l'agriculture et l'élevage, la pêche, la perliculture et l'aquaculture, le numérique et l'audiovisuel, ainsi que l'énergie.

## LES CIBLES SECTORIELLES INITIALES

### DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE ET RÉSILIANCE

#### TOURISME

600 000 touristes ou équivalent en retombés économiques

### TRANSITION NUMÉRIQUE

#### NUMÉRIQUE ET AUDIOVISUEL

Cumul 20 à 25% du PIB (réf. PIB 2022)

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### ÉNERGIE

75% EnR

### AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

#### AGRICULTURE

+30% de production commercialisée  
+800ha de surfaces exploitées

#### PÊCHE PROFESSIONNELLE

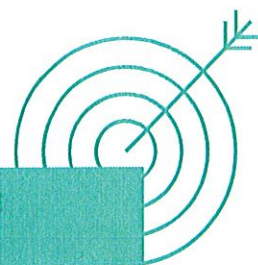
Triplement de la capacité de pêche

#### PERLICULTURE

Stabilisation, rationalisme et augmentation de la qualité de la production

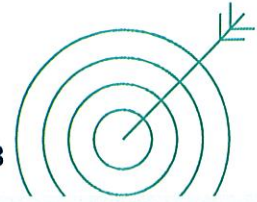
#### AQUACULTURE

Développement progressif de la production et expansion dans les archipels



Un important travail de concertation a été conduit avec chaque ministère sectoriel afin de définir des cibles réalistes et atteignables à horizon 2033. Ces travaux ont permis d'aboutir à des objectifs consolidés pour les secteurs du tourisme, du secteur primaire et de l'énergie. Une première approche a été posée pour le numérique, tandis que les travaux relatifs à l'audiovisuel se poursuivent. Ainsi, les cibles arrêtées au premier semestre 2025 ont été actualisées et harmonisées avec la vision économique globale du Gouvernement.

## L'ATERRISSAGE DES CIBLES SECTORIELLES DANS LA STRATÉGIE



SECTEURS	<b>CIBLES RÉAJUSTÉES À HORIZON 2033</b>
<b>TOURISME</b>	<p><b>450 000 touristes (hébergement terrestre et croisière) à horizon 2033</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A compléter des excursionnistes</li> <li>◆ Atteinte de l'objectif en retombées économiques à privilégier</li> </ul> <p><b>Une orientation renforcée en matière de tourisme durable et inclusif</b></p>
<b>PÊCHE</b>	<p><b>10 000 tonnes de production de la pêche hauturière à horizon 2033 (100 navires)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Production de 12 000 tonnes en 2033 en intégrant la pêche côtière</li> <li>◆ À compléter de la Production de la pêche lagonaire</li> </ul> <p><b>Maintien du label de pêche durable MSC pour la Polynésie française</b></p>
<b>PERLICULTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Production stable et amélioration de la valeur ajoutée</li> <li>◆ Des objectifs renforcés de préservation de l'environnement</li> </ul>
<b>AQUACULTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développement progressif de la production autour de la « locomotive » du projet de Faratea</li> <li>◆ Des développements connexes dans les archipels</li> <li>◆ Des objectifs renforcés de préservation de l'environnement</li> </ul>
<b>AGRICULTURE ET ÉLEVAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Cible de commercialisation atteinte en valeur, à réévaluer dans le cadre du prochain point d'étape du schéma directeur de l'agriculture 2021-2035</li> <li>◆ Des enjeux importants en matière de protection de la biodiversité et d'atténuation du changement climatique</li> </ul>
<b>NUMÉRIQUE ET AUDIOVISUEL</b>	<p><b>1000 emplois et 15 milliards de CA supplémentaire dans le numérique en 2033</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Actuellement 1700 emplois et 23 milliards de chiffre d'affaires dans les secteurs du numérique et des télécommunications</li> <li>◆ Cible du secteur de l'audiovisuel à ré évaluer</li> </ul> <p><b>Un point d'attention sur les impacts du secteur du numérique en matière de consommation d'énergie</b></p>
<b>ÉNERGIE</b>	<p><b>60% d'énergies renouvelable dans le mix électrique à horizon 2033</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), validée par l'Assemblée de la Polynésie française, estime plus réaliste un taux de 55-60% (à horizon 2030)</li> <li>◆ Des projets en cours d'étude dans le domaine des énergies marines</li> </ul>



# 2 Les cibles à atteindre par secteur prioritaire

## TOURISME



### Objectifs et trajectoire

L'objectif initial du gouvernement est de 600 000 touristes par an (ou équivalent en valeur PIB et retombées économiques). A horizon 2033, la cible est fixée à 450 000 visiteurs, incluant hébergements terrestres et croisières.

Cette cible actualisée diffère de celle fixée par la stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27), conçue dans le contexte incertain de reprise économique post-Covid, tout en l'adaptant à la nouvelle phase de croissance. Dans la continuité de FM27, un schéma directeur de développement de l'offre d'hébergements touristiques marchands a été finalisé et le Plan Tourisme Durable 2025-2030, en cours de mise en œuvre, traduit opérationnellement cette vision de développement raisonné, centré sur la qualité, la durabilité et la répartition équilibrée des flux entre archipels.

### Chiffres clés 2024

#### Recettes touristiques

**100 Mds F CFP**  
estimée en 2024

#### Part des dépenses touristiques sur PIB

**14,3%**

#### Emplois des entreprises caractéristiques du tourisme

**18,3%**  
de l'emploi total

#### Séjour moyen :

**14**  
jours

#### Touristes accueillis

**263 766**

#### Excursionnistes

**62 866**

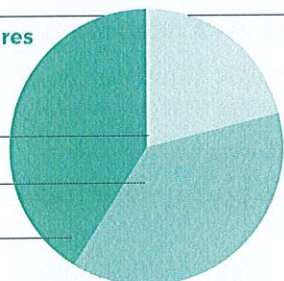
#### Capacité d'hébergement :

**8 000** chambres

29% autres

34% en hôtels

37% en meublés touristiques



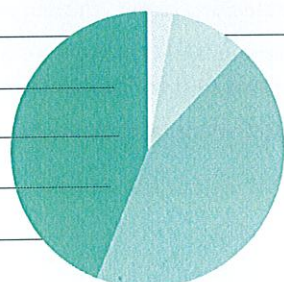
#### Origines :

3% Asiatiques

9% Zone Pacifique

44% Européens  
(dont 30,7% Français)

44% Américains

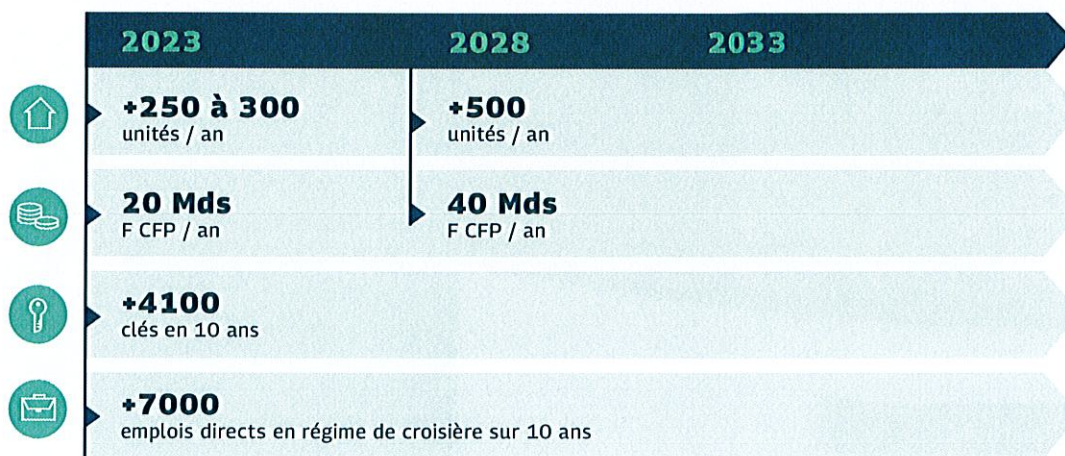


**Projections**

Dès 2023

La construction de 250 unités d'hébergement sont planifiés chaque année, tous types d'hébergements touristiques confondus.

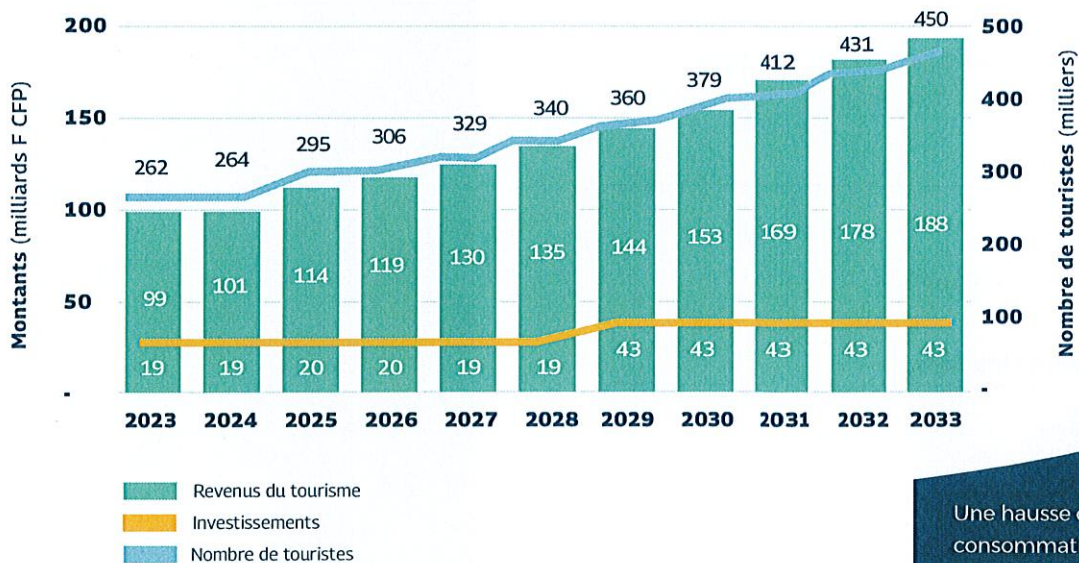
**TRAJECTOIRE DU SECTEUR DU TOURISME**



À partir de 2028

Le rythme de création d'unités d'hébergement et les investissements associés devraient doubler et induiront la création de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects. Les données recueillies à partir des programmes d'investissements présentés en défiscalisation locale ont permis d'établir des simulations suivantes.

**PROJECTIONS DU SECTEUR DU TOURISME JUSQU'EN 2033**



Une hausse de la consommation énergétique de 5 à 10 % est à prévoir, liée à l'accroissement des capacités d'accueil telles que projetées.

# PÊCHE PROFESSIONNELLE



©VINI VINI



## Objectifs et trajectoire

Par délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018, la Polynésie française s'est dotée d'une politique sectorielle de la pêche hauturière 2018-2022, en cours d'évaluation, qui visait une montée en puissance de la pêche hauturière.

La cible initiale, annoncée par le Gouvernement, de triplement de la capacité de pêche ne sera pas atteignable à horizon 2033 au regard des contraintes d'infrastructures, de construction et d'entretien de navires, de filière de déconstruction et de recyclage, et de main-d'œuvre qualifiée. La nouvelle trajectoire prévoit 100 navires actifs d'ici 2033 (contre 82 aujourd'hui), parmi lesquelles 35 unités construites ou renouvelées. La production ciblée a été projetée à 12 000 tonnes sur la base d'une capacité de prise équivalente à celle des navires déjà en exploitation, avec une stabilité pour les pêches côtières et lagunaires.

Le schéma directeur de la pêche hauturière est en cours d'actualisation, et des schémas similaires sont en préparation pour la pêche côtière et lagunaire.

## Chiffres clés 2024

### Navires actifs

# 82

(thoniers palangriers)

### dont

# 80%

destinées au marché local

### Exportations

# 2,3 Mds F CFP

d'exportations

# 19%

des recettes totales à l'export

### Production fraîche

# 98%

de la pêche est réfrigérée

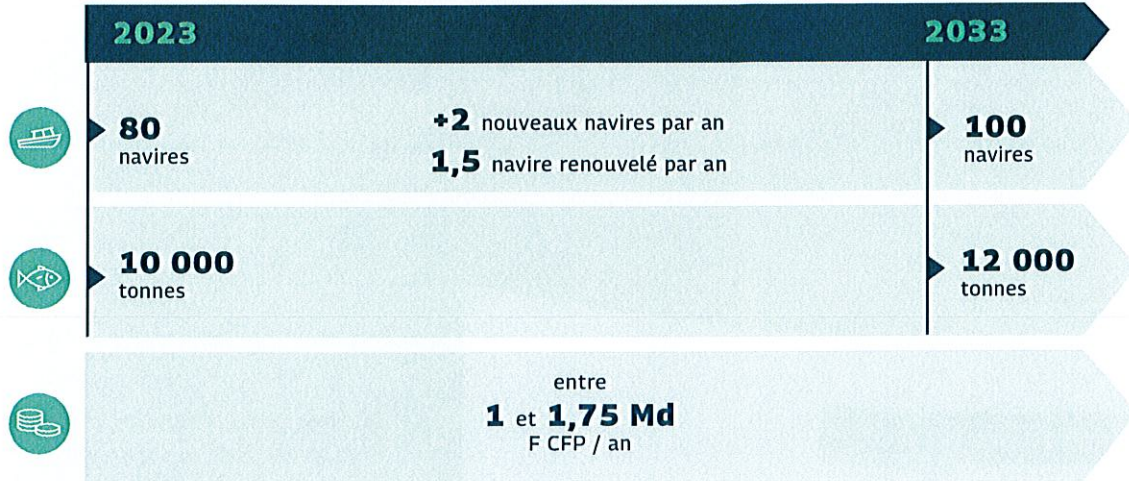
### Production de thonidés

# 90%

des prises  
(germon, obèse, jaune)

**Projections**

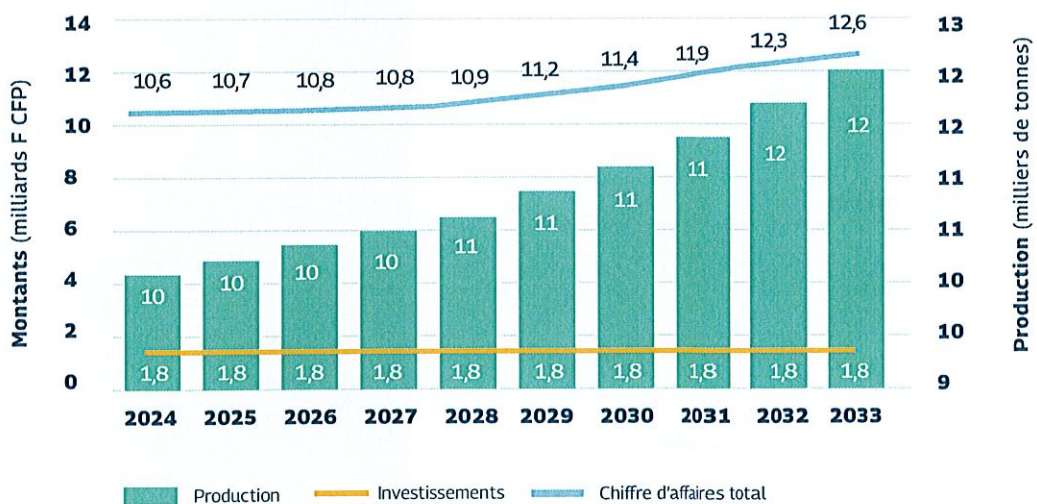
**TRAJECTOIRE DU SECTEUR DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE**



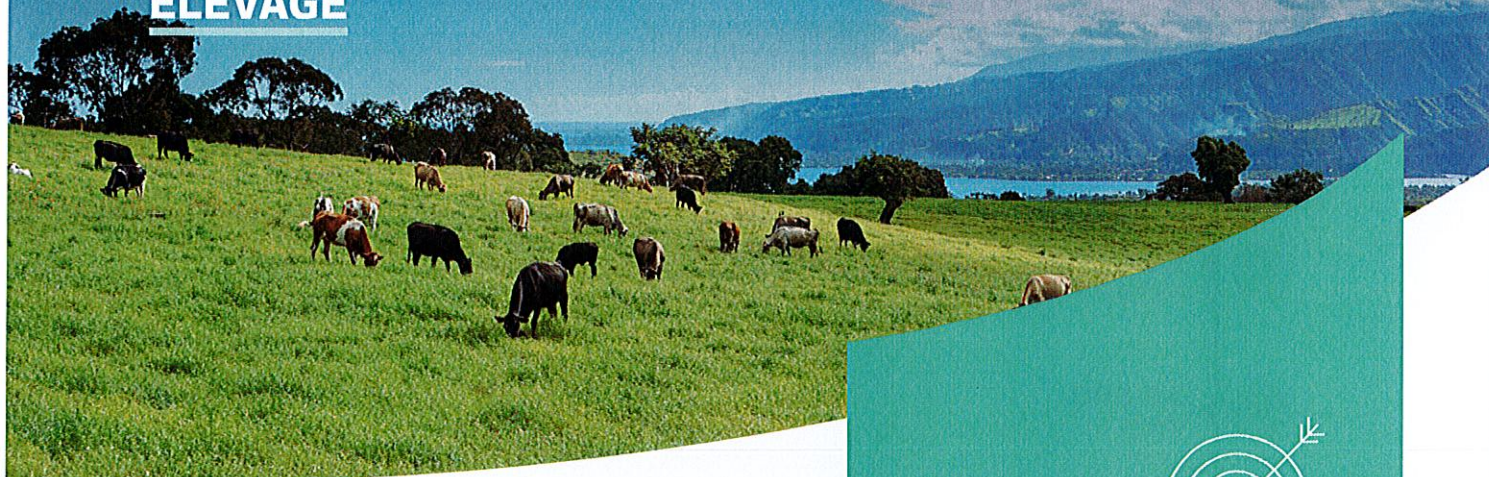
**Projections pêche**

Les projections permettent d'anticiper les besoins d'investissement et d'accompagnement du secteur. L'intégration progressive de super-bonitiers et l'ouverture de nouveaux débouchés à l'export devraient favoriser la création d'une centaine d'emplois directs. Les estimations sont établies en se fondant sur la structure des emplois à bord des navires composant la flotte polynésienne actuelle soit environ 5 par navire.

**PROJECTIONS DU SECTEUR DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE JUSQU'EN 2033**



# AGRICULTURE ET ÉLEVAGE



## Chiffres clés 2023

exploitations agricoles

**4 080**

actifs dans le secteur

**9 570**

soit un volume horaire  
de 5 050 ETP

surfaces agricoles

**3 135 ha**

pour les cultures  
végétales hors  
cocoteraies

dont

**43%**

aux Iles du Vent

autoconsommation estimée

**7 Mds F CFP**

estimation de 2015 en cours de révision  
sur 2025-2026

importations alimentaires

**58,4 Mds F CFP**

(hors pêche et aquaculture)

production agricole  
commercialisée

**7,8 Mds**  
F CFP

production  
animale locale

**2,5 Mds**  
F CFP

## Objectifs et trajectoire



Adopté par délibération n° 2021-40 APF du 18 février 2021, le Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 en cours d'exécution, vise à concilier souveraineté alimentaire, valorisation des productions locales et développement durable, tout en soutenant l'emploi et la création de richesse au bénéfice des populations, notamment dans les archipels éloignés, en tâchant de coordonner de nombreux acteurs à différentes échelles d'intervention.

**Les cibles****+30 %**de production commercialisée  
(cette valeur a déjà été atteinte du fait de l'évolution à la hausse des prix ces dernières années),**+800 HA**

de surfaces exploitées

**RENFORCEMENT**

De l'autosuffisance (souveraineté) alimentaire afin de réduire les importations.

CES OBJECTIFS FERONT L'OBJET D'UN RÉAJUSTEMENT À MI-PAROURS.

**Le Plan de transition alimentaire 2024-2034, piloté conjointement par l'agriculture, la santé et les ressources marines, complète cette stratégie autour de six axes :****OS 1**

Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable, culturellement acceptable

**OS 2**

Augmenter la production alimentaire des archipels

**OS 3**

Améliorer l'accès économique des produits sains et durables

**OS 4**

Accompagner les habitants dans l'autoconsommation acceptable

**OS 5**

Rendre les produits sains et durables disponibles et à proximité pour toute la population

**OS 6**

Accélérer les pratiques durables (environnementales et sociales) des acteurs du système

Dans ce contexte, aucune projection chiffrée n'est proposée.  
De nouvelles cibles pourront être intégrées et accompagnées en lien avec les services concernés au moment de l'évaluation à mi-parcours du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030.

# PERLICULTURE

## Chiffres clés 2024

perles brutes produites

**6,5 Mds** F CFP

72 % issues des Tuamotu

recettes à l'export

**7,3 Mds** F CFP

61 % des exportations totales

exploitants

**506**

dont collecteurs

**100**

Principaux marchés

**85%**

Hong Kong et Japon



## Objectifs et trajectoire

Le Gouvernement vise à stabiliser la production, rationaliser les exploitations et limiter les fluctuations de prix à l'export. L'objectif est de maintenir un équilibre entre quantité, qualité et rareté, garantissant la valeur de la perle polynésienne.

Une politique publique spécifique à la perliculture est en cours de finalisation. Aucune projection quantitative n'est envisagée à ce stade.

©ERIC CISPALOU

# AQUACULTURE

## Chiffres clés 2024

Pisciculture lagonaire

**16t**

Crevettes

**116,1t**

Bénitiers

**5t**

consommées localement

**35 M** F CFP

chiffre d'affaires

**30 M** F CFP

chiffre d'affaires

**276 M** F CFP

chiffre d'affaires

**15t**

exportées



## Objectifs et trajectoire

Le développement du secteur s'appuie sur le projet de zone biomarine de Faratea, dont le démarrage de la production (crevettes, huîtres, bénitiers, holothuries) est prévu en 2027. Des programmes de développement complémentaires et de diversification sont également engagés dans les îles (algoculture, rori).

La politique publique de l'aquaculture est en cours d'élaboration et une nouvelle loi du pays viendra prochainement encadrer la filière. Les projections chiffrées seront intégrées une fois la politique publique validée.

```

209 self.angle = math.pi - self.angle
210 if self.y < 0 or self.y > HEIGHT:
211     self.angle = -self.angle
212
213
214
216 # Wave class for sinusoidal animations
217 class Wave:
218     def __init__(self, amplitude=20, 100):
219         self.amplitude = random.uniform(0.01, 0.05)
220         self.frequency = random.choice(COLORS)
221         self.color = random.choice(COLORS)
222         self.offset = random.uniform(0, 2 * math.pi)
223
224     def draw(self, surface):
225         for x in range(WIDTH):
226             y = HEIGHT // 2 + self.amplitude * math.sin(self.frequency * x + self.offset)
227             surface.set_at((x, int(y)), self.color)
228
229 # Rectangle visualizer
230

```

# NUMÉRIQUE



## Objectifs et trajectoire

Le numérique est appelé à devenir un levier majeur de croissance. Le Gouvernement vise à porter la contribution du secteur numérique de 10 à 15 % du PIB. L'objectif fixé est la création de plus de 1 000 emplois directs et indirects dans ce secteur. Cela représente un chiffre d'affaires supplémentaire estimé à 15 milliards FCFP, généré notamment par les startups, les structures de type « follow the sun », ainsi que par la dynamique induite par le déploiement d'infrastructures et de compétences, dans le cadre de partenariats avec de grands acteurs internationaux tels que Google.

### Chiffres clés

<b>chiffre d'affaire</b>	<b>emplois salariés</b>	
<b>23 Mds F CFP</b>	<b>1 700</b>	
<b>opérateurs télécoms</b>	<b>câbles sous-marins</b>	<b>startups recensées</b>
<b>3</b>	<b>3</b>	<b>50</b>
<b>Taux d'accès Internet</b>	<b>Équipement des ménages</b>	
<b>&gt;70%</b>	<b>&gt;80%</b>	

### TRAJECTOIRE DU SECTEUR DU NUMÉRIQUE



A horizon 2033, la contribution cible du secteur est fixée entre 10 % et 15 % du PIB, sous réserve de la mise en place d'un écosystème numérique structuré.

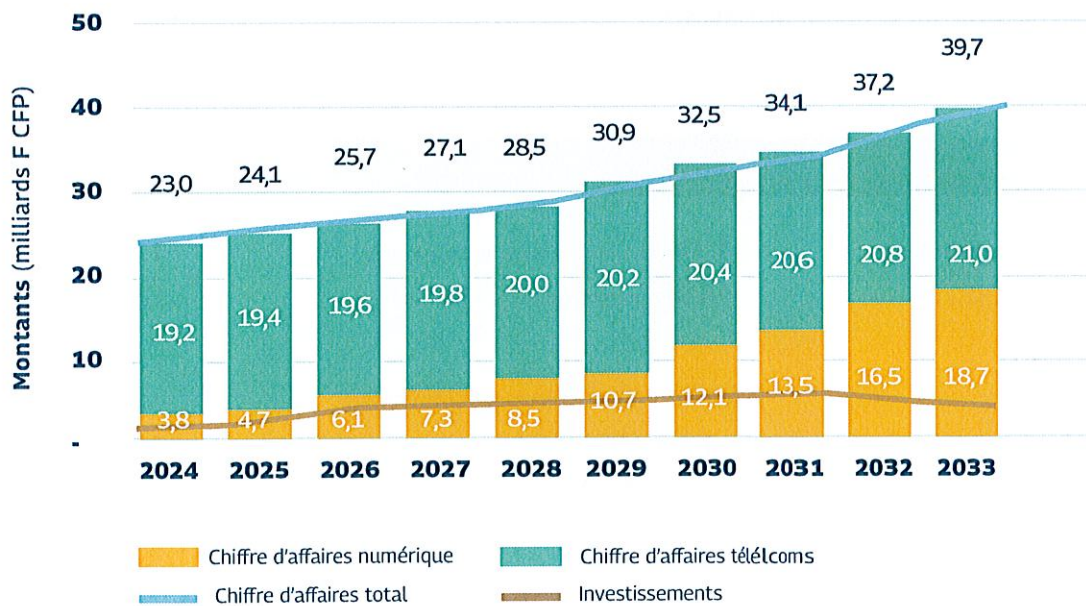
Un nouveau plan numérique est en préparation pour succéder à Smart Polynesia et accompagner cette dynamique. Le déploiement de nouvelles infrastructures liées au développement de l'activité devrait générer une hausse de 10 % de la consommation énergétique attendue principalement sur l'île de Tahiti.

Les projections en termes d'emplois sont prudentes, sachant que le salariat dépendra notamment beaucoup de la capacité des acteurs du numérique à créer des structures adéquates et du Pays à les accompagner efficacement sur le plan de la formation, de l'emploi et du financement notamment.

Il est probable également qu'un nombre important d'emplois non-salariés se développe dès lors que le Pays disposera des infrastructures lui permettant d'être compétitif à l'international.

En termes d'investissement, une équipartition est envisagée entre la partie numérique et la partie télécoms, la première étant principalement reliée à l'activité numérique induite par les groupes internationaux (ex : Google) et la seconde aux travaux d'infrastructures réalisés par les entreprises locales de télécommunication.

**PROJECTIONS DU SECTEUR DU NUMÉRIQUE JUSQU'EN 2033**



# AUDIOVISUEL



## Objectifs et trajectoire

Le secteur audiovisuel est appelé à devenir un vecteur stratégique de diversification économique et culturelle. Le Gouvernement ambitionne de faire du secteur audiovisuel un levier majeur de croissance économique, en visant une contribution représentant entre 10 % et 15 % du produit intérieur brut (PIB). Si cette cible constitue une orientation claire, le calibrage précis de son atteinte reste à définir dans les prochaines étapes de la planification stratégique.

L'ambition est de structurer la filière avec un objectif double : stimuler la création d'emplois à très haute valeur ajoutée dans les métiers de l'audiovisuel tels que la production, la postproduction, la création de contenus ou les effets spéciaux, et renforcer le rayonnement international de la Polynésie française pour attirer des productions extérieures, en valorisant son identité culturelle, ses paysages, et son savoir-faire artistique à travers des œuvres audiovisuelles exportables.

Un premier jalon structurant a été posé en 2021 avec la publication d'un livre blanc de la filière audiovisuelle, qui dresse un état des lieux et formule des recommandations stratégiques. Ce travail de fond a été prolongé par la tenue des Assises de l'Audiovisuel en 2024, qui ont réuni les acteurs du secteur et ont posé les bases d'un plan de développement en cours d'élaboration qui permettra d'estimer l'impact en termes d'investissement et d'emplois pour le secteur. Aucune projection chiffrée n'est encore établie.

## Chiffres clés 2021

**sociétés de production**

**25**

**chiffre d'affaires direct**

**500 M**  
F CFP

**projets aidés entre  
2015 et 2020**

**240**

**productions locales/an**

**100**

**actifs**

**200**  
(150 ETP)

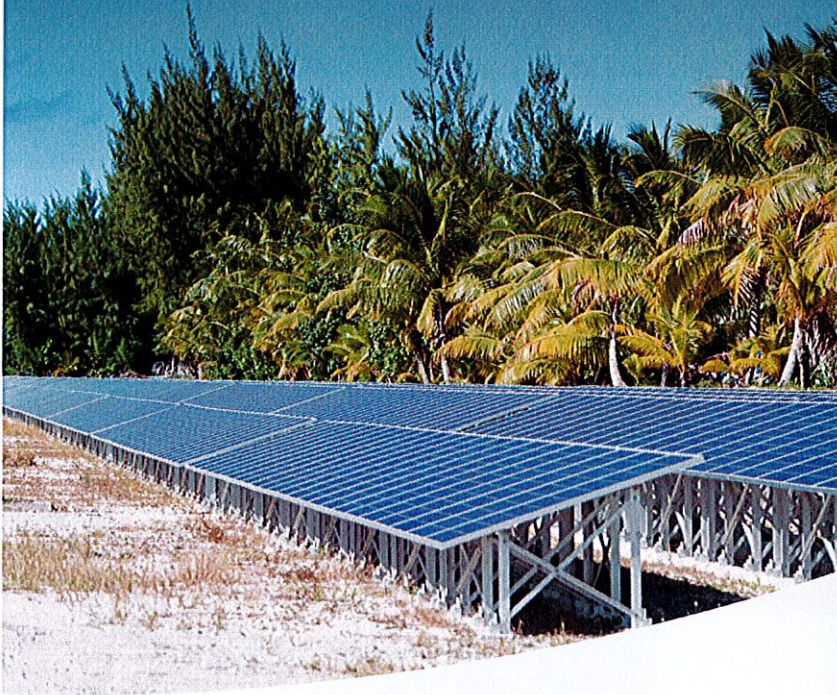
**impact économique**

**1 Md**  
F CFP

**salariés dans les deux  
chaînes locales**

**210**

# ÉNERGIE



©ERIC CISPALOU



## Objectifs et trajectoire

L'objectif en matière de transition énergétique a été révisé dans le cadre de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2022-2030, adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française, qui fixe un cap clair :

- ◆ 55 à 60 % d'ENR dans le mix électrique à 2030,
- ◆ -20 % de consommation d'énergie via l'efficacité énergétique.

Ces ambitions, alignées sur le Plan Climat, visent à réduire la dépendance aux énergies fossiles importées, à contribuer activement à la lutte contre le changement climatique et à soutenir le développement de filières vertes locales. Aucune projection supplémentaire n'est proposée au-delà de celles déjà inscrites dans la PPE 2022-2030.

### Chiffres clés 2024

**d'électricité issue des énergies renouvelables (ENR)**

**36%**

**consommation finale (+2,1 % vs 2022)**

**274,1 ktep**

### photovoltaïques visés à 2030

**190 MW**  
(vs 36 MW en 2020)

tranche 1 de l'appel à projets pour la production de 30MW mise en service en décembre 2024 - tranche 2 de l'appel à projets lancée début 2025 pour une production totale de 25 MWc, puis une tranche prévue tous les 3 ans, représentant un investissement de l'ordre de 4 à 8 milliards F CFP (selon stockage ou non)

### Hydroélectricité à horizon 2030

**48 à 66 MW**

## 3

# Les objectifs de développement par archipel

Cap 2033, au-delà de son approche sectorielle, doit être envisagé à l'échelle de l'ensemble du territoire. Chaque archipel présente en effet des spécificités économiques, sociales, culturelles et environnementales qui appellent des réponses différenciées et adaptées à leur réalité.

Une première analyse territoriale, conduite en concertation avec les ministères sectoriels, est présentée ci-après. Elle constitue une base de travail à approfondir lors de la phase

de mise en œuvre de la stratégie, notamment en articulation avec les travaux du Schéma d'Aménagement Général (SAGE).

Si les grands objectifs de développement et les principaux projets d'infrastructures ont pu être identifiés, les cibles sectorielles définies à la partie 2 n'ont pas encore été déclinées spécifiquement par archipel. Cette territorialisation constituera donc une étape essentielle de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie par l'ADE.

## ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ : LES ÎLES DU VENT

Les Îles du Vent, dominées par Tahiti et Moorea, forment le cœur économique, politique et administratif de la Polynésie française. Elles concentrent près des trois quarts de la population, la majorité des infrastructures, ainsi que l'essentiel des services publics et privés. Pôle majeur de consommation, de commerce et de transport, cet archipel constitue le centre névralgique des échanges inter-îles et internationaux. Son économie est dominée par le secteur tertiaire, avec une forte prédominance des activités touristiques, commerciales et financières, tout en intégrant progressivement les enjeux de transition énergétique et numérique.



### CARACTÉRISTIQUES

**Superficie**  
**1195 km<sup>2</sup>**

(Tahiti, Moorea, Tetiaroa,  
Maiao, Mehetia)

**Nombre d'habitants :**  
**212 521 (2022)**  
**+1,3% / 2017**

**Nombre d'unités  
d'hébergement :**  
**environ 4000 (/7000)**



### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ◆ Toutes activités, avec des spécificités sur le tourisme (vie en ville, paysages variés, culture,...)
- ◆ Concentration des grandes structures du secteur primaire, de l'essentiel de l'activité numérique / télécoms



### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- ◆ Grand projet d'infrastructures et déconcentration
- ◆ Augmentation du nombre d'unités d'hébergement pour accompagner le développement touristique du territoire
- ◆ Ambitions importantes autour du développement numérique en lien avec le partenariat Google



### PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- ◆ Modernisation de l'aéroport de Tahiti Faa'a
- ◆ Rénovation / extension du port de pêche de Papeete
- ◆ Mise en service de la zone biomarine de Faratea
- ◆ Infrastructures liées à la mobilité sur Tahiti
- ◆ Projets de déconcentration

## OPPORTUNITÉS

- ◆ Partenariats internationaux (ex : Google)
- ◆ Exploitation de réserves foncières (dont CRSD)
- ◆ Grands projets d'infrastructures

## MENACES

- ◆ Capacité à désengorger le grand Papeete et à réorienter l'activité sur d'autres zones géographiques, dont la presqu'île
- ◆ Fragilisation du commerce de proximité
- ◆ Saturation urbaine et foncière

## ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ : LES ÎLES SOUS-LE-VENT

Les Îles Sous-le-Vent, dont Bora Bora et Raiatea, représentent un pilier stratégique du tourisme haut de gamme polynésien. Elles allient un accueil hôtelier d'excellence, reconnu mondialement, à une économie locale diversifiée fondée sur l'agriculture, l'artisanat et les services. Leur développement contribue directement à l'attractivité internationale de la Polynésie, notamment sur les segments du tourisme durable et du luxe expérientiel, tout en soutenant une dynamique de développement équilibré entre les îles.



### CARACTÉRISTIQUES

**Superficie**  
**395 km<sup>2</sup>**

(Bora Bora, Raiatea, Tahaa, Huahine,...)

**Nombre d'habitants :**  
**36 824 (2022)**  
+1,7% / 2017

**Nombre d'unités d'hébergement :**  
**2000 (/7000)**



### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ◆ Tourisme avec notamment de grands hôtels de classe internationale à Bora Bora
- ◆ Activités culturelles (exemple du site classé UNESCO à Raiatea)
- ◆ Agriculture : production variée (vanille, fruits et légumes, coprah, canne à sucre, ...).
- ◆ Pêche Lagonaire



### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- ◆ Augmentation du nombre d'unités d'hébergement (réouverture de friches / rénovations d'hôtels à Bora Bora, diversification hors Bora Bora)
- ◆ Valorisation des filières agricoles locales et réduction de la dépendance vis-à-vis de Tahiti



### PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- ◆ Agrandissement / modernisation de l'aéroport de Bora Bora
- ◆ Ateliers d'agro-transformation dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage
- ◆ Infrastructures d'accueil autour du site UNESCO de Taputapuatea (Raiatea)

## OPPORTUNITÉS

- ◆ Renforcement du transport aérien et maritime avec Tahiti
- ◆ Potentiel de développement touristique, notamment de luxe
- ◆ Déploiement de chaînes de valeurs locales "du champ à l'assiette"

## MENACES

- ◆ Impact du changement climatique
- ◆ Saturation urbaine et foncière
- ◆ Inégalités régionales de développement

## ARCHIPELS DES TUAMOTU ET DES GAMBIER

Étendus sur une vaste zone maritime, les Tuamotu et les Gambier constituent le cœur productif de la perliculture polynésienne et un pôle important de pêche hauturière. Leur économie, tournée vers l'exportation, repose sur la valorisation durable des ressources marines et sur un savoir-faire reconnu internationalement. Malgré les contraintes liées à l'isolement géographique et à la dépendance logistique, ces archipels demeurent essentiels à la compétitivité de la filière perlicole. Par ailleurs, des îles comme Rangiroa et Fakarava se distinguent par un tourisme de plongée d'exception, contribuant à la diversification de l'économie locale et à la promotion internationale du patrimoine naturel polynésien.



### CARACTÉRISTIQUES

**Superficie**  
**900 km<sup>2</sup>**

(Rangiroa, Fakarava, Tikehau, Hao)

**Nombre d'habitants :**  
**17 213 (2022)**  
-0,9% / 2017

**Nombre d'unités**  
**d'hébergement :**  
**700 (/7000)**



### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ◆ Tourisme (lagons, plongée, ...)
- ◆ Perliculture, aquaculture (notamment rori)
- ◆ Pêche hauturière, côtière et lagonaire (présence de thons, mahi mahi, ...)
- ◆ Agriculture (fruits, légumes, coprah)
- ◆ Artisanat (coquillages, ...)



### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- ◆ Objectif de stabilisation de la population dans l'archipel
- ◆ Développement économique autour du tourisme, de l'agriculture, de la pêche, de la perliculture, de l'aquaculture et de l'artisanat, dans un but de réduction de la spécialisation économique actuelle



### PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- ◆ Ateliers d'agro-transformation et hangars de stockage
- ◆ Rationalisation des fermes perlières et prise en compte des enjeux environnementaux (nettoyage des lagons)

## OPPORTUNITÉS

- ◆ Développement d'un tourisme de niche
- ◆ Développement de l'aquaculture en complément de l'offre économique
- ◆ Réduction de la dépendance aux carburants grâce aux ENR solaires
- ◆ Amélioration de l'offre de transport interinsulaire
- ◆ Amélioration de la sécurité et résilience alimentaire (projet SATAAP)

## MENACES

- ◆ Impact du changement climatique et pression sur les écosystèmes
- ◆ Dépendance à des monocultures économiques
- ◆ Pollution importante des lagons par les déchets perlicoles
- ◆ Isolement logistique
- ◆ Fuite de la jeunesse du fait du manque d'emploi

## ARCHIPEL DES AUSTRALES

Situé au sud du territoire, l'archipel des Australes se caractérise par une forte identité agricole et un attachement profond à la terre et à la culture vivrière. Son économie repose principalement sur l'agriculture, la pêche artisanale et l'artisanat traditionnel, avec une faible densité touristique. Les Australes jouent néanmoins un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire de la Polynésie française grâce à la qualité de leurs productions locales et à leur potentiel en agriculture durable. Elles participent également activement à la préservation du patrimoine culturel et naturel, contribuant à l'équilibre territorial et à la résilience du Pays.



### CARACTÉRISTIQUES

**Superficie**  
**148 km<sup>2</sup>**

(Tubuai, Rurutu, Rapa...)

**Nombre d'habitants :**  
**6 820 (2022)**  
-5,3% / 2017

**Nombre d'unités  
d'hébergement :**  
**100 (/7000)**



### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ◆ Agriculture (fruits, légumes, élevage)
- ◆ Tourisme de niche
- ◆ Pêche côtière et lagonaire
- ◆ Aquaculture
- ◆ Artisanat (vannerie)



### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- ◆ Objectif de stabilisation de la population dans l'archipel
- ◆ Développement économique du tourisme (notamment hébergement flottant), de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture et de l'artisanat



### PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- ◆ Infrastructures associées aux projets d'hébergement flottant
- ◆ Ateliers d'agro-transformation et hangars de stockage

## OPPORTUNITÉS

- ◆ Développement de la production agricole, notamment biologique
- ◆ Amélioration de l'offre de transport interinsulaire
- ◆ Tourisme de nature et d'authenticité
- ◆ Artisanat et savoir-faire locaux

## MENACES

- ◆ Impact du changement climatique
- ◆ Faible attractivité économique, notamment du fait du manque de desserte
- ◆ Erosion des savoir-faire agricoles

# ARCHIPEL DES MARQUISES

Les Marquises, classées patrimoine de l'Unesco, sont éloignées du centre économique de Papeete. Elles se distinguent par leur forte identité culturelle, leur autonomie relative et la richesse de leur patrimoine immatériel. Leur économie repose sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat, avec un tourisme encore confidentiel mais à fort potentiel, centré sur l'authenticité et la découverte culturelle. En raison de leur position géographique et de leur singularité culturelle, les Marquises occupent une place stratégique dans la diversification économique et l'aménagement équilibré du territoire, tout en incarnant une part essentielle de l'âme polynésienne.



## CARACTÉRISTIQUES

**Superficie**  
**1049 km<sup>2</sup>**

(Nuku Hiva, Hiva Hoa, Ua Pou, ...)

**Nombre d'habitants :**  
**9 478 (2022)**  
**+1,4% / 2017**

**Nombre d'unités  
d'hébergement :**  
**200 (/7000)**



## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ◆ Agriculture (fruits, légumes, élevage)
- ◆ Tourisme
- ◆ Pêche hauturière, côtière, aquaculture
- ◆ Culture (classement UNESCO,...)
- ◆ Artisanat (vannerie, tapa, sculpture,...)



## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- ◆ Développement économique du tourisme, de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat
- ◆ Préservation et valorisation de l'identité culturelle marquisienne au travers du tourisme, de la pêche et de l'agriculture (label, ...)
- ◆ Amélioration du désenclavement et des infrastructures



## PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- ◆ Aéroport des Marquises et toutes les infrastructures associées (hébergements, restauration, soin, transport, ...)
- ◆ Infrastructures d'accueil liées au classement UNESCO
- ◆ Ateliers d'agro-transformation et hangars de stockage, abattoirs
- ◆ Base de pêche

## OPPORTUNITÉS

- ◆ Développement de la production agricole
- ◆ Amélioration de l'offre de transport interinsulaire
- ◆ Classement UNESCO et développement du rayonnement culturel et du tourisme associé (durable, vert)
- ◆ Dynamisation de l'archipel associée aux travaux sur l'aéroport de Nuku Hiva
- ◆ Création d'une AMP pour préserver les ressources halieutiques

## MENACES

- ◆ Impact du changement climatique
- ◆ Tensions autour de certains grands projets
- ◆ Désenclavement insuffisant
- ◆ Développement connexes aux grands projets d'infrastructures insuffisant



# PARTIE 4

## **LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE APPROCHE ENGLOBANTE**

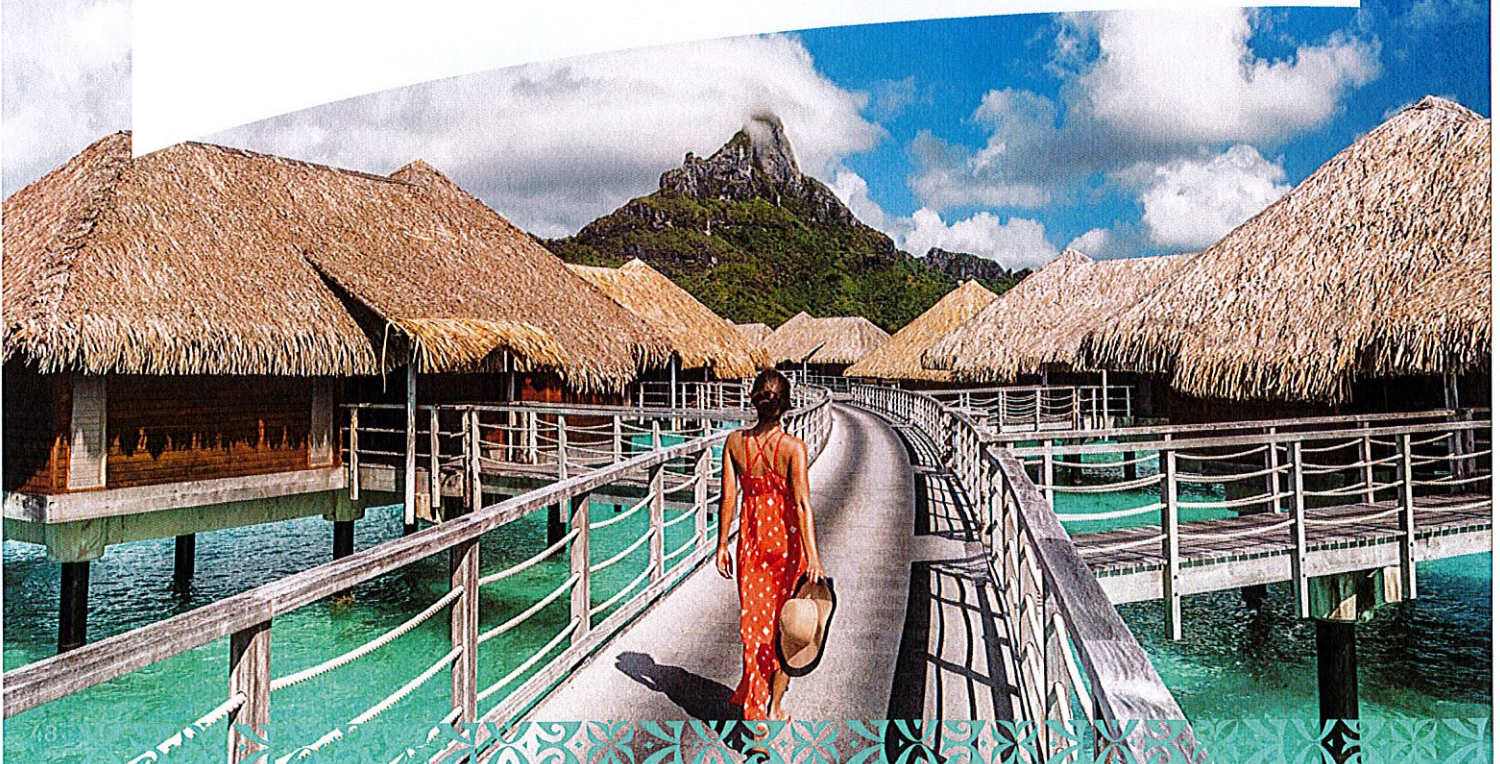
# 1 Des impacts systémiques sur l'ensemble de l'économie

La stratégie de développement économique de la Polynésie française repose sur une approche intégrée, considérant que la croissance des secteurs prioritaires entraînera des effets induits sur l'ensemble du tissu économique et social. Le développement des secteurs clés – tourisme, secteur primaire, énergie, numérique et audiovisuel – aura des répercussions directes sur de nombreux domaines connexes, tant productifs que sociétaux.

Ainsi, à titre d'exemple, la dynamique touristique générera une intensification de l'activité dans les secteurs du BTP, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, tout en stimulant les services, le commerce et le transport. Ces effets multiplicateurs se traduiront par la création d'emplois, la montée en compétences des travailleurs et la nécessité de dispositifs de formation adaptés. Des mécanismes d'analyse et de coordination de ces impacts sont d'ores et déjà intégrés aux plans d'action de la stratégie, afin d'en garantir la cohérence et la durabilité.

Parallèlement, la stratégie favorisera le développement voire l'émergence de nouveaux secteurs porteurs, issus ou renforcés par les transformations économiques engagées. Certains se développeront spontanément, sous l'effet des dynamiques de marché, tandis que d'autres feront l'objet d'un accompagnement ciblé du Pays. Par exemple, la croissance du secteur de la pêche hauturière stimulera le développement de filières connexes : maintenance navale, démantèlement et recyclage des navires, transformation du poisson ou encore traitement des déchets. Ces activités contribueront à diversifier l'économie polynésienne et à développer l'emploi local.

En somme, la cohérence de la stratégie de développement économique réside dans son caractère global : bien qu'elle s'appuie sur quatre secteurs prioritaires, elle mobilise, directement ou indirectement, l'ensemble des composantes économiques et sociales du territoire. Cette approche systémique permet d'assurer une croissance inclusive et durable.



## 2

# Une mise en cohérence renforcée avec les politiques publiques

La réussite de Cap 2033 repose également sur sa mise en cohérence avec les politiques publiques existantes. Les schémas directeurs et les plans sectoriels devront désormais s'aligner sur les orientations et priorités définies par Cap 2033, qui fixe la feuille de route du développement économique.

Cet alignement vise à renforcer la lisibilité de l'action publique, à optimiser l'utilisation des ressources et à éviter les redondances ou les divergences entre politiques sectorielles. Il s'agit ainsi d'assurer une articulation

efficace entre la stratégie économique, les politiques d'aménagement du territoire, le Plan Climat, les stratégies sectorielles (agriculture, énergie, tourisme, numérique, etc.) et les initiatives en faveur de la transition écologique et sociale.

Un état des lieux consolidé des politiques publiques et des schémas directeurs en vigueur est présenté ci-après, afin de situer le niveau d'articulation et d'identifier les axes d'ajustement nécessaires à une mise en cohérence globale des actions à venir.

SECTEUR	SCHÉMA DIRECTEUR / POLITIQUE PUBLIQUE	STATUT
<b>Economie</b>	Stratégie de développement économique (cap 2033)	<i>En cours de validation</i>
<b>Tourisme</b>	FM 2027 (stratégie globale)	<i>Validé / en cours d'exécution</i>
	Schéma directeur des hébergements touristiques terrestres et flottants	<i>Finalisé</i>
	Plan stratégique du tourisme durable	<i>Finalisé</i>
<b>Agriculture et Elevage</b>	Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030	<i>Révision à faire à mi-parcours</i>
	Plan de transition alimentaire 2023-2033	<i>Finalisé</i>
<b>Pêche Perliculture Aquaculture</b>	Schéma directeur de la pêche hauturière 2018-2022	<i>En cours de révision</i>
	Schéma directeur de la pêche côtière et lagunaire	<i>En cours d'élaboration</i>
	Politique sectorielle de la perliculture	<i>En cours de finalisation</i>
	Politique sectorielle de l'aquaculture	<i>En cours de finalisation</i>
<b>Numérique et Audiovisuel</b>	Smart Polynesia 2017-2023	<i>À réviser</i>
	Plan numérique	<i>En cours d'élaboration</i>
	Plan audiovisuel	<i>En cours d'élaboration</i>
<b>Energie et Climat</b>	Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2022-2030	<i>Validée</i>
	Plan climat de la Polynésie française (PCPF)	<i>Validé</i>
<b>Innovation</b>	Stratégie de d'innovation 2030	<i>Validée</i>
<b>Artisanat</b>	Schéma directeur de l'artisanat 2022-2032	<i>En cours d'actualisation</i>
<b>Jeunesse</b>	Schéma directeur de la jeunesse 2022-2032	<i>En cours d'actualisation</i>
<b>Santé</b>	Schéma d'organisation sanitaire 2025-2031	<i>En cours d'élaboration</i>
	Politique de santé 2016-2025	<i>À réviser</i>
<b>Logement et Habitat</b>	Politique publique de l'habitat 2021-2030	<i>À réviser</i>
<b>Aménagement</b>	Schéma d'aménagement général du territoire 2019	<i>À réviser</i>
<b>Transport</b>	Schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025	<i>En cours d'actualisation</i>
<b>Déchets</b>	Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets 2024-2035	<i>Validée</i>

## 3

# Une articulation renforcée entre les stratégies économiques, climatiques et d'innovation

Une cohérence forte s'établit entre Cap 2033, le Plan Climat de la Polynésie française (PCPF) et la Stratégie d'innovation, trois piliers complémentaires d'un même modèle de développement durable et souverain.

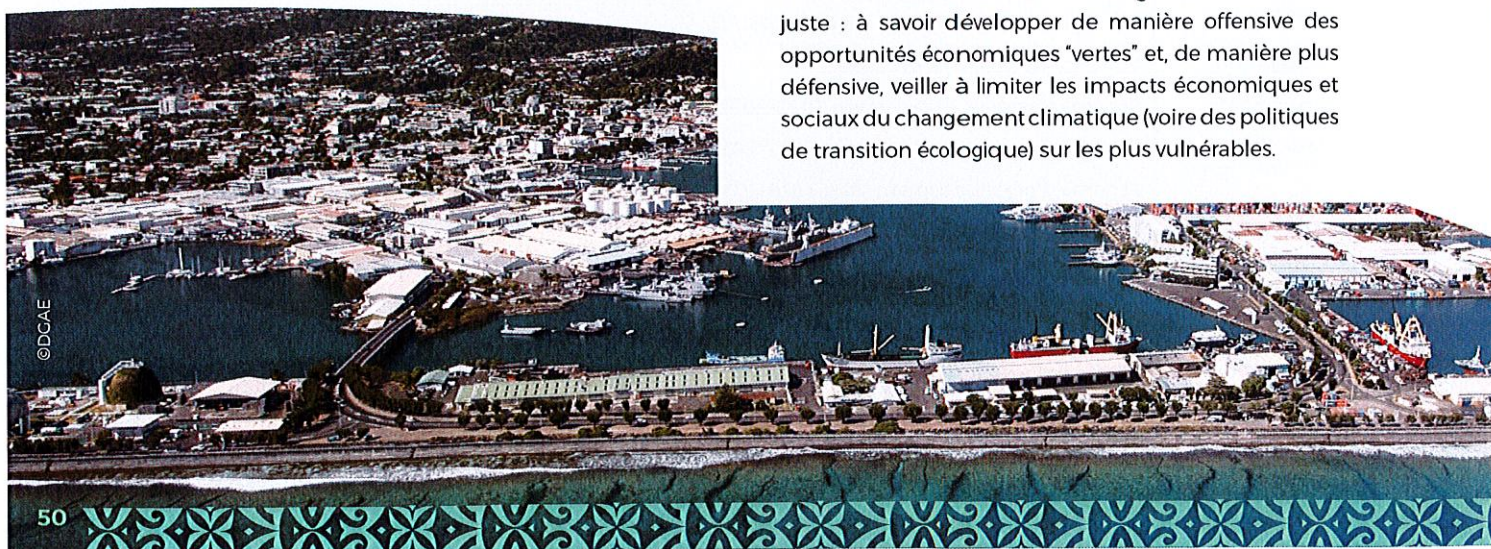
## LE PLAN CLIMAT 2030 (PCPF) : UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR CAP 2033

Cap 2033 prend en considération les grandes orientations fixées par le PCPF (cf supra "Une dynamique engagée avec le PCPF"). Son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi sont prévus par le PCPF dans ses parties Stratégie (orientations 1-3 et 4-2) et Plan d'actions. L'intégration des enjeux climatiques dans Cap 2033 traduit plus particulièrement la volonté du Gouvernement de bâtir une économie de proximité durable, diversifiée et déconcentrée, sobre en carbone et résiliente. Il s'agit notamment de développer l'économie circulaire (l'économie de réparation et de la fonctionnalité, les circuits courts et les emplois de proximité) ainsi que l'économie sociale et solidaire, en réduisant les besoins d'importation et la vulnérabilité aux cours mondiaux.

Par exemple, la croissance du numérique, secteur prioritaire et moteur de modernisation, induira une hausse significative de la consommation énergétique, qu'il conviendra d'anticiper dans les projections du mix électrique et les scénarios de neutralité carbone.

Aussi, le PCPF prévoit le verdissement d'aides économiques et d'incitations fiscales, à l'initiative du Ministère en charge de l'économie et de ses services (principalement l'ADE, la DGAE et la DICP) et en interministérialité.

Enfin, dans la mesure où le PCPF est un outil évolutif notamment grâce à son tableau de bord en ligne et à ses comités, il a été convenu entre le Ministère en charge de l'économie et le Ministère en charge de l'environnement que l'adéquation entre climat et économie sera abordée sous l'angle de la transition juste : à savoir développer de manière offensive des opportunités économiques "vertes" et, de manière plus défensive, veiller à limiter les impacts économiques et sociaux du changement climatique (voire des politiques de transition écologique) sur les plus vulnérables.



## LA STRATÉGIE D'INNOVATION : UN LEVIER D'ACCÉLÉRATION POUR CAP 2033

La Stratégie d'innovation 2030 de la Polynésie française (SIPF 2030) vient en soutien du développement économique du Pays. Elle vise à transformer le territoire en un «océan d'innovation» pour stimuler une croissance économique durable et inclusive d'ici 2030. Elle met l'accent sur l'innovation pour développer de nouvelles activités, augmenter la compétitivité et créer des emplois. Elle soutient le développement économique en structurant l'écosystème d'innovation, en donnant de la visibilité aux acteurs et en accompagnant les

projets innovants dans des domaines stratégiques clés tels que l'économie bleue durable et décarbonée, le tourisme éco-culturel, et la valorisation des ressources naturelles (bioéconomie). En finançant et en orientant l'innovation, elle cherche à créer de nouvelles filières, à renforcer les compétences locales, et à apporter des solutions concrètes aux défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique et numérique.

## VERS UN NOUVEAU MODÈLE D'ENTREPRENEURIAT AUX VALEURS POLYNÉSIENNES : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La Polynésie française s'est engagée dans une démarche ambitieuse de structuration de l'économie sociale et solidaire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Inspirée des dynamiques observées à l'échelle nationale – où l'ESS représente environ 10 % du PIB – cette économie repose sur des principes de justice sociale, de responsabilité et d'inclusion. Ces valeurs font partie intégrante de la société polynésienne.

**Elle constitue un levier majeur pour l'emploi durable et non délocalisable, tout en contribuant à la réduction de l'économie informelle et à la vitalité des archipels éloignés.**

### Les objectifs sont de :



**DÉFINIR**  
un cadre réglementaire  
spécifique à l'ESS polynésienne  
dont la mise en œuvre est  
prévue dès 2026



**RENFORCER**  
la visibilité et la  
reconnaissance des  
acteurs de terrain



**MOBILISER**  
les dispositifs  
d'accompagnement et  
de financement adaptés



# Vers un nouveau mode de développement



## Une transition écologique comme fil conducteur

Le changement climatique, qui affecte particulièrement les territoires insulaires, impose à la Polynésie française d'inscrire la transition écologique au cœur de toutes ses politiques économiques. Les défis sont considérables : montée des eaux, érosion du littoral, perte de biodiversité, fragilisation agricole. Face à ces enjeux, le développement doit s'appuyer sur :

- ◆ l'investissement dans les énergies renouvelables,
- ◆ la promotion de l'économie circulaire,
- ◆ la résilience des infrastructures,
- ◆ la préservation des écosystèmes.

Cette transition doit s'inscrire dans une vision de long terme, dépassant les cycles politiques et conjoncturels.



## Investir dans le capital humain

Le succès du développement économique repose sur la valorisation du capital humain. Il s'agit de renforcer les systèmes éducatifs et de formation professionnelle afin d'aligner les compétences locales sur les besoins actuels et futurs des filières stratégiques (tourisme, agriculture, numérique, énergie, audiovisuel, etc.). Cela suppose en priorité :

- ◆ une meilleure orientation des jeunes,
- ◆ la montée en compétence des actifs,
- ◆ le déploiement de formations qualifiantes dans les archipels,
- ◆ et un accompagnement renforcé vers l'emploi, notamment pour les publics éloignés du marché du travail.



## Un développement inclusif et équitable

La stratégie vise un développement juste et équilibré, réduisant les inégalités économiques, sociales et territoriales entre Tahiti et les archipels éloignés. Cela passe par :

- ◆ l'accès équitable aux services essentiels (éducation, santé, logement, transports),
- ◆ le soutien à l'emploi local,
- ◆ et la mise en œuvre de politiques sociales ciblées.

L'objectif est de renforcer la cohésion sociale et de garantir à chaque Polynésien, en particulier ceux en situation d'exclusion, la possibilité de participer pleinement à la prospérité du Pays.

## Transformer l'action publique



La réussite de la stratégie dépend d'une administration modernisée et agile. Cela implique :

- ◆ la simplification des procédures pour les entreprises et les porteurs de projets,
- ◆ une réglementation plus lisible,
- ◆ le renforcement de l'accompagnement et de la bienveillance envers les entreprises,
- ◆ et une meilleure coordination interservices.

Une administration plus proche des usagers et dotée d'outils numériques performants créera un environnement propice à l'investissement, à l'innovation et à l'initiative entrepreneuriale.

## Une gouvernance partagée



La réussite de - Cap 2033 repose sur une mobilisation collective. Les collectivités, acteurs économiques, partenaires sociaux, associations, populations locales et partenaires internationaux doivent être associés dans une concertation continue et structurée. Le partenariat public-privé constitue un levier clé pour accélérer la mise en œuvre des projets structurants.

## Le numérique et l'innovation, leviers transversaux



Le numérique n'est pas seulement un secteur de croissance : il constitue un vecteur de transformation pour l'ensemble de l'économie. Il permet :

- ◆ la modernisation des filières existantes,
- ◆ l'amélioration des services publics,
- ◆ la connexion des territoires,
- ◆ et l'émergence de nouvelles activités à forte valeur ajoutée.

La stratégie prévoit des investissements ciblés dans les infrastructures numériques, le soutien à l'entrepreneuriat technologique et la diffusion d'une culture de l'innovation digitale à tous les niveaux.

## Une approche différenciée par territoire



Enfin, la stratégie doit s'adapter à la diversité des réalités locales. Une approche différenciée, fondée sur les potentialités et besoins propres à chaque archipel, garantira un développement durable et équitable. Les acteurs de terrain, publics comme privés, seront pleinement impliqués dans la co-construction et la mise en œuvre des politiques économiques.



# PARTIE 5

## LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Afin de soutenir et d'accompagner le développement économique, notamment des secteurs d'activité prioritaires, il est déployé une feuille de route construite autour de quatre axes : l'accès à l'entrepreneuriat, le financement des entreprises, la compétitivité des entreprises et le lien entre les entreprises et l'administration.

# Encourager et soutenir l'entrepreneuriat

**En matière d'accès à l'entrepreneuriat, a minima, il est essentiel de conduire les chantiers suivants :**

## **1** METTRE EN PLACE UN GUICHET UNIQUE POUR LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

En 1995, a été mis en place au sein de la CCISM un centre de formalités des entreprises qui avait l'ambition d'être un guichet unique pour les créateurs d'entreprises. Il est proposé de redéfinir ce guichet de sorte qu'il accomplisse pour les entreprises toutes les formalités de création mais aussi de modification et de cessation d'activité requises (RCS, JOPF, ISPF, DICP, CPS, etc.). Logiquement la même ambition doit être donnée à la CAPL pour les activités du secteur primaire.

## **2** STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Il s'agit de soutenir des initiatives destinées spécifiquement à assister des chefs d'entreprise sur des thématiques essentielles telles que les démarches administratives, la tenue de comptabilité, la gestion d'entreprise, la candidature aux marchés publics, la constitution de dossiers de crédit, etc. Ces initiatives pourraient être poussées jusqu'à développer des potentiels à l'exportation

### **3 DÉVELOPPER DE NOUVELLES APPROCHES DE L'ENTREPRENEURIAT**

Une loi du pays-cadre de l'ESS est en préparation et sera prochainement soumise à l'APF. Les attentes sont fortes autour de ce concept qui redéfinit le périmètre de l'entrepreneuriat en faisant prévaloir des valeurs de communauté et de solidarité sur la recherche du profit. Outre la structuration de bon nombre d'initiatives associatives actuellement déployées, l'ESS ouvrira de nouvelles opportunités d'emploi et d'insertion durable que ce soit sur Tahiti ou dans les autres îles. Par ailleurs, l'innovation doit être encouragée pour augmenter et diversifier les sources de création de richesses.

### **4 ASSURER UNE VISIBILITÉ COMPLÈTE DES AIDES PUBLIQUES DISPONIBLES**

La création d'entreprise rime très souvent avec déficit d'exploitation, notamment à son démarrage. De fait, il est très rare qu'une entreprise qui ne part de rien soit profitable dans les premières années d'activité. C'est pourquoi il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement et d'aides qui viennent sur les premières années en soutien de l'activité ou pour les investissements : exonérations fiscales sur les 3 premières années, aide à l'équipement des petites entreprises, ICRA, etc.

Mais, ces aides ne sont pas suffisamment connues par les entreprises y compris les conditions dont elles sont assorties. C'est pourquoi il est proposé de dresser un inventaire exhaustif des dispositifs d'aide existants et d'en rendre l'accès public et facilité.



# 2

## Faciliter le financement des entreprises

**A ce titre, plusieurs chantiers ou actions sont importantes à réaliser :**

### **1 ATTIRER LES CAPITAUX ÉTRANGERS**

L'apport de devises de l'étranger permet d'alimenter l'économie par des sources de financement extérieures et par conséquent, permettre d'être potentiellement moins dépendants des transferts de l'Etat. Le régime d'autorisation des investissements étrangers défini par la réglementation polynésienne peut être un frein potentiel. Il est donc proposé de l'aménager pour mieux concilier les impératifs de développement économique et de protection des intérêts fonciers de nos populations.

Par ailleurs, à l'identique du guichet unique à ouvrir aux entrepreneurs polynésiens, il est primordial de disposer d'un équivalent pour les opérateurs étrangers. A cet effet, il est confié à l'agence de développement économique le rôle important dans l'information et l'accompagnement des investisseurs étrangers, dans le but de les inciter, de les encourager à investir en Polynésie française.

### **2 DÉVELOPPER LES OUTILS DE FINANCEMENT**

L'octroi de crédit obéit à des règles prudentielles de plus en plus strictes. Les banques disposent malgré tout de marges de manœuvre sur l'appréciation du risque qui leur permettraient de produire davantage de crédits si une incitation efficiente est mise en place à cet effet. Plusieurs mécanismes pourraient co-exister : prise en charge par un mécanisme du pays d'une partie des intérêts d'emprunts, mise en place d'un dispositif de garantie à l'image de celui de la SOGEFOM, soit en y participant soit en créant un dispositif parallèle similaire. Le levier fiscal serait également envisageable. Il s'agirait d'adosser une réduction d'impôt à certains objectifs en termes de production de crédits. En complément des banques, les actions de la SOFIDEP doivent être soutenues au service des petites et moyennes entreprises et particulièrement dans les secteurs prioritaires du gouvernement.

Enfin, les actifs financiers dans les banques de la place s'élèvent à plus de 800 milliards F CFP. Il faut inciter leurs détenteurs à les utiliser au financement de l'économie polynésienne.

### **3 AMÉLIORER L'EFFICIENCE DES AIDES PUBLIQUES**

La défiscalisation par le Régime des Investissements Indirects (RII) permet à des entreprises (défiscalisants) de financer des projets en contrepartie d'un crédit d'impôt. On constate que certains projets, alors même qu'ils sont inscrits dans les priorités du Pays et soutenus à ce titre, ont du mal à attirer les défiscalisants, car jugés trop à risque.

Le régime des grands investissements prévoit des exonérations fiscales de longue durée pour la réalisation et l'exploitation d'investissements de plus de 10 milliards FCFP. Dans la mesure où ce dispositif a vocation à être une alternative à la défiscalisation, son attractivité doit être améliorée.

La défiscalisation par le Régime des Investissements Directs (RID) consiste à inciter chaque entreprise à investir dans ses propres besoins sans le recours à des défiscalisants tiers. Puisque la défiscalisation RII est supprimée, il est proposé de faire évoluer la défiscalisation RID vers un régime incitatif de bénéfices amélioré.

### **4 INTENSIFIER LA COMMANDE PUBLIQUE**

Sans compter les marchés à moins de 8 millions FCFP, la commande publique représente près de 80 milliards FCFP injectés chaque année dans l'économie, soit plus de 10% du PIB. Les efforts de dématérialisation, de simplification, de performance et de transparence en cours doivent être poursuivis, notamment au travers de la plateforme numérique des marchés publics et des outils dématérialisés de gestion des finances publiques. Par ailleurs, et surtout, le Pays doit intensifier ses investissements dans les projets structurants (appels à projets touristiques, route du sud, décentralisation hors de Papeete, etc.).



# Accompagner la compétitivité des entreprises

**Pour cela, au moins quatre chantiers  
sont à conduire :**

## **1 DONNER DE LA VISIBILITÉ SUR LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT**

Le vecteur le plus important de la compétitivité des entreprises est la confiance. En cas d'incertitude sur l'évolution des réglementations, les chefs d'entreprises n'investissent pas et n'embauchent pas. C'est la raison pour laquelle il est fondamental de leur donner de la visibilité sur au moins 3 années sur des sujets qui concernent non seulement la fiscalité et les charges sociales, mais également tous les autres secteurs dont l'évolution des réglementations est susceptible de peser dans les choix stratégiques des chefs d'entreprises. Pour le même motif de confiance, il est impératif que les entreprises soient consultées en amont sur les projets d'évolutions réglementaires.

## **2 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONCURRENCE**

La petitesse du marché polynésien n'est pas propice au développement de la concurrence. De fait, la Polynésie est en proie à de nombreuses situations de position dominante. Sans affecter leur compétitivité, il est impératif que le libre jeu de la concurrence soit garanti et qu'à cet effet, la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles soit intensifiée. Dans le même esprit, il est proposé de réformer les dispositifs d'aide de sorte à s'assurer que les aides ne pourront être accordées qu'aux entreprises qui justifient en avoir vraiment besoin. Le soutien aux entreprises dans leur transition écologique sera par ailleurs intensifié.

### **3 RÉDUIRE L'IMPACT DES CHARGES IMPUTABLES À LA COLLECTIVITÉ**

Qu'elle frappe les revenus ou la consommation, la fiscalité des entreprises est objectivement lourde. Il est possible de l'alléger mais les besoins constants de financement de l'action publique rendent nécessaire de développer parallèlement des niches de fiscalité qui n'affectent pas la compétitivité des entreprises (ex : fiscalité sur le patrimoine). De plus, la fiscalité existante peut être améliorée dans le sens de cette compétitivité.

Par ailleurs, les salariés de l'entreprise sont un élément moteur de sa compétitivité. Le droit du travail actuel est très protecteur de leurs droits, ce qui constitue un frein à l'emploi et donc au gain de l'entreprise en compétitivité. C'est pourquoi, il est proposé d'alléger les conditions de rupture du contrat de travail du licenciement et corrélativement de renforcer l'indemnisation des salariés acceptant les conditions de rupture licenciés (flexisécurité).

### **4 REMÉDIER À L'INSUFFISANCE DE FONCIER**

Le développement des entreprises ne prend l'essor suffisant si l'espace ouvert aux activités économiques est insuffisant ou financièrement inaccessible. Pour répondre à ce besoin crucial, il est nécessaire de pouvoir identifier et répartir les activités économiques sur toute la PF en s'appuyant sur des mécanismes de continuité territoriale et/ou d'adaptation de la fiscalité au travers d'une fiscalité incitative aux archipels.

A l'identique, diversifier l'activité sur le territoire doit entraîner progressivement la décentralisation des services publics notamment hors de Papeete pour rapprocher l'administration des opérateurs économiques, des travailleurs et pour permettre à l'entrepreneuriat d'occuper davantage l'ensemble du territoire disponible.

Pour ce faire, les assises foncières du Pays pourraient être mise à disposition des entreprises à des conditions avantageuses, dans des zones d'activité (industrielles, commerciales, agricoles, touristiques, etc.) identifiées et organisées.



# Améliorer les relations entre l'entreprise et le secteur public

**Aussi, pour ce dernier axe, des chantiers d'envergure sont à faire aboutir.**

## **1** AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES

Les informations sur les entreprises polynésiennes sont relativement bien fournies mais elles sont dispersées entre plusieurs entités qui, le plus souvent, ne communiquent pas les unes avec les autres : Le centre de formalités des entreprises, la DICP, la CPS, le RC, etc. Il est important de pouvoir disposer d'une information globale. Sous réserve du respect du secret professionnel, cela pourrait se traduire soit par la mise en place d'une plateforme d'informations commune à toutes ces entités, soit par la centralisation des informations vers l'une d'elles.

## **2** RECENTRER L'ADMINISTRATION VERS LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC LES PLUS ESSENTIELLES

Le Pays étant de plus en plus appelé à subventionner ses satellites, la question du bienfondé de ses interventions dans l'économie doit être remise sur la table. Dans des domaines désormais concurrentiels et non stratégiques, l'interventionnisme pourrait ne plus se justifier. Les missions du Pays doivent être cantonnées autant que faire se peut à la régulation des secteurs d'activités.

### **3** AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC AUX ENTREPRISES

A l'image des travaux conduits par le Pays pour simplifier l'accès de la population à son administration, il est vital de simplifier les procédures administratives pour l'entreprise et de supprimer les contraintes réglementaires non pertinentes.

Parallèlement, il est nécessaire de travailler avec les entrepreneurs et leur groupement pour améliorer l'intelligibilité des réglementations et de poursuivre les efforts de dématérialisation des démarches administratives dans des délais raccourcis.

### **4** SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Il s'agit de mettre en place des dispositifs de prévention des difficultés des entreprises en amont des procédures judiciaires conventionnelles. A l'image de la commission de surendettement, les entreprises en difficulté pourraient bénéficier de délais de paiement voire de remises gracieuses de leurs dettes fiscales et sociales.

Ensuite pour permettre la reprise d'activité, un soutien financier pourrait être nécessaire. Le Pays directement ou au travers d'un opérateur du Pays (SOFIDEP par exemple) ou de mécanismes strictement encadrés aurait la possibilité, après un audit de situation, de prêter à des conditions avantageuses ou de venir en soutien aux entreprises en difficulté dont la cessation d'activité serait inévitable sans une telle aide.



# PARTIE 6

## LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA STRATÉGIE

La réussite de Cap 2033 repose également sur un pilotage rigoureux, une gouvernance claire et une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs publics, privés et institutionnels. Au-delà de l'alignement des politiques publiques, il s'agit de mettre en place des outils de suivi performants permettant de mesurer à la fois les résultats immédiats et les transformations structurelles de l'économie polynésienne. Une gouvernance renouvelée et légitime, plaçant l'Agence de Développement Économique (ADE) au cœur du dispositif en tant que chef d'orchestre, garantira une mise en œuvre concertée, transparente et efficace.

# 1 Une gouvernance stratégique et partagée

La gouvernance de la stratégie s'organise autour de plusieurs instances complémentaires, assurant à la fois le pilotage stratégique, le suivi opérationnel et la veille experte.

## Le Comité stratégique

Instance décisionnelle, le Comité stratégique assure la supervision globale de la stratégie. Il veille à la cohérence des actions, à l'atteinte des objectifs et procède, si nécessaire, à des ajustements d'orientation au fil de la mise en œuvre.

- ◆ Réunion annuelle, a minima en juin, précédant le processus budgétaire ;
- ◆ Présentation d'un bilan annuel consolidé ;
- ◆ Réalisation des arbitrages clés et validation des priorités pour l'année suivante.

## Les Comités techniques

Des comités techniques sectoriels et thématiques assurent un suivi rapproché de la mise en œuvre des actions et garantissent la coordination entre les ministères, services, établissements publics et partenaires économiques.

## Le Collège d'experts

Le collège d'experts, constitué d'institutions telles que l'IEOM, l'ISPF, l'AFD, la SOFIDEP, l'ADIE, ainsi que de représentants du monde économique, est maintenu pour accompagner les travaux d'évaluation continue. Sa composition pourra évoluer afin d'intégrer de nouvelles expertises au regard des besoins émergents.

## L'équipe de pilotage opérationnel

Une équipe dédiée au suivi et à la coordination de la stratégie est placée sous la responsabilité de l'ADE, en lien étroit avec sa tutelle, le Ministère en charge de l'Économie. Cette équipe assure la cohérence technique et le reporting des actions auprès des instances de gouvernance.

# Les outils de pilotage

Pour garantir une vision claire et dynamique de l'avancement de la stratégie, plusieurs outils de suivi et d'analyse seront déployés :



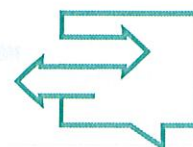
## Scénarios sectoriels prospectifs

permettant d'anticiper et d'ajuster les trajectoires des secteurs prioritaires selon les cibles gouvernementales ;



## Tableau de bord de suivi et de pilotage

déclinant les indicateurs par secteur, intégrant un diagramme de Gantt pour le suivi des actions et jalons ;



## Dispositif de communication interne et externe

assurant la transparence et la diffusion régulière des avancées auprès des partenaires et du grand public.



# 3

## Une méthodologie de mise en œuvre structurée

La méthodologie d'exécution constitue un facteur clé de succès de la stratégie. Elle repose sur la concertation permanente, la coordination interinstitutionnelle et interministérielle et la réévaluation continue des priorités.



### Coordination renforcée

avec les ministères sectoriels, à travers des rencontres trimestrielles



### Maintien et renforcement des échanges

avec le collège d'experts



### Réunions de lancement sectorielles

visant à confirmer les projections (emplois, investissements, trajectoires sur 8 ans) et à définir les indicateurs de performance



### Validation conjointe des outils de pilotage

par l'ensemble des parties prenantes avant leur mise en œuvre

L'ADE assurera avec l'ensemble des secteurs les travaux de coordination des schémas directeurs et politiques publiques. Elle disposera d'un droit de regard technique sur la rédaction et la révision de ces politiques, garantissant leur alignement avec Cap 2033.

## 4

# Les indicateurs macroéconomiques de suivi

En complément des indicateurs sectoriels, la stratégie s'appuiera sur un ensemble d'indicateurs macroéconomiques agrégés afin de mesurer les résultats des actions mises en place et les effets transversaux du développement économique. Les principaux indicateurs suivants seront pris en compte. Des indicateurs de réalisation et de performance des secteurs prioritaires viendront compléter le tableau de bord pour améliorer le suivi de la stratégie.

## Croissance et performance économique

- ◆ Évolution annuelle du PIB ;
- ◆ Taux de création et de survie des entreprises ;
- ◆ Évolution des exportations et importations ;
- ◆ Indice du climat des affaires.

## Emploi et capital humain

- ◆ Taux d'emploi et de chômage ;
- ◆ Niveau moyen de qualification ;
- ◆ Nombre d'emplois nets créés.

## Innovation et entrepreneuriat

- ◆ Nombre de startups créées ou incubées ;
- ◆ Projets soutenus dans le cadre de programmes d'innovation.

## Entreprendre autrement

- ◆ Part des entreprises et emplois "verts" ;
- ◆ Nombre d'entreprises accompagnées dans leur transition écologique (financière ou fiscale) ;
- ◆ Nombre d'entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou sociétés à mission.

## Gouvernance et efficacité publique

- ◆ Montant des investissements publics mobilisés ;
- ◆ Satisfaction des entreprises et des citoyens ;
- ◆ Efficacité des partenariats publics-privés (PPP).

## Attractivité et compétitivité

- ◆ Montant des investissements étrangers ;
- ◆ Qualité et disponibilité des infrastructures.

**Le pilotage de Cap 2033 incarne une nouvelle approche de la gestion publique. Intégrée, transparente et collaborative, la stratégie Cap 2033 vise à garantir la traçabilité des résultats, la réactivité face aux évolutions du contexte mondial, et la pérennité des transformations économiques engagées pour la Polynésie française.**

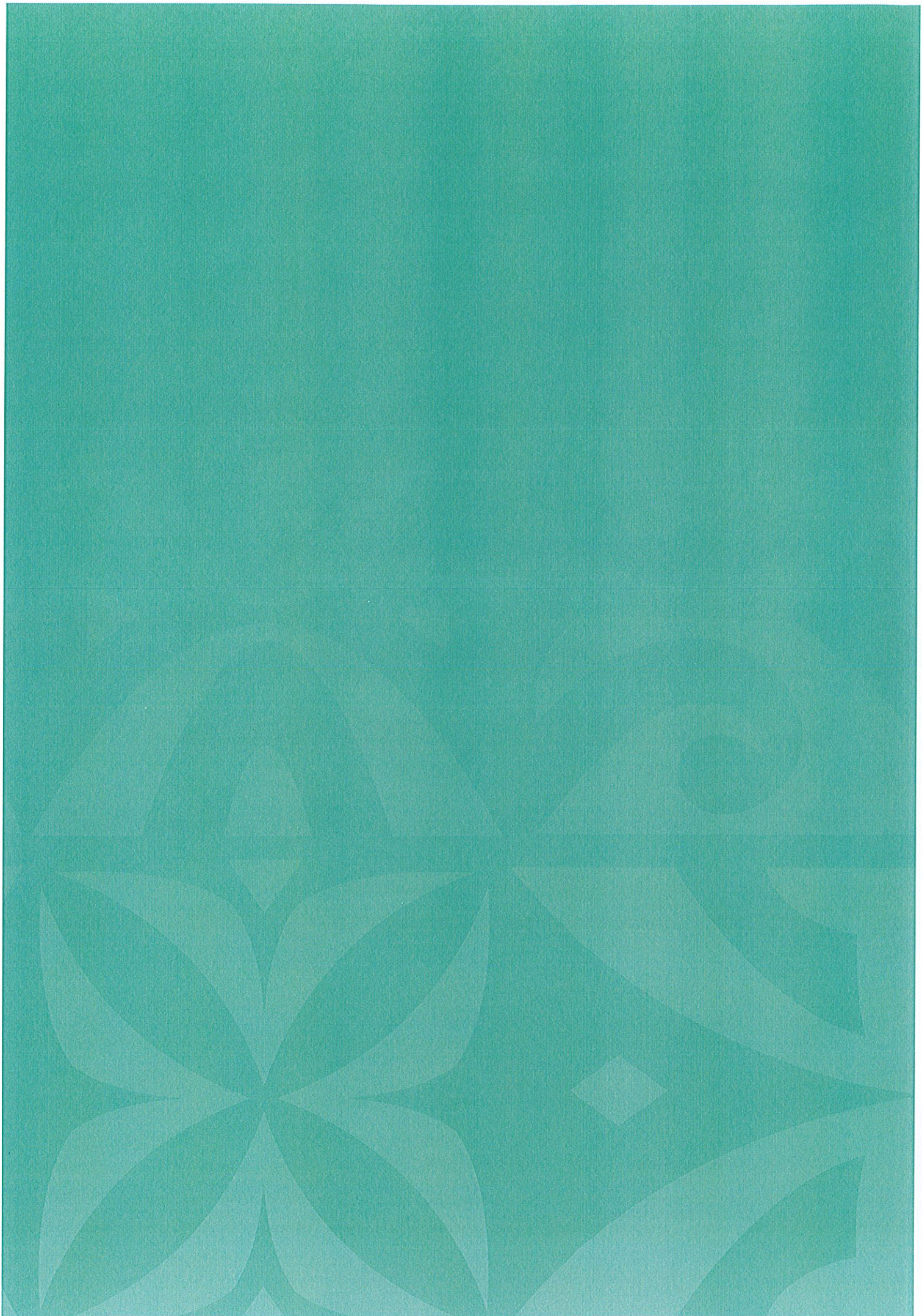
## Conclusion générale

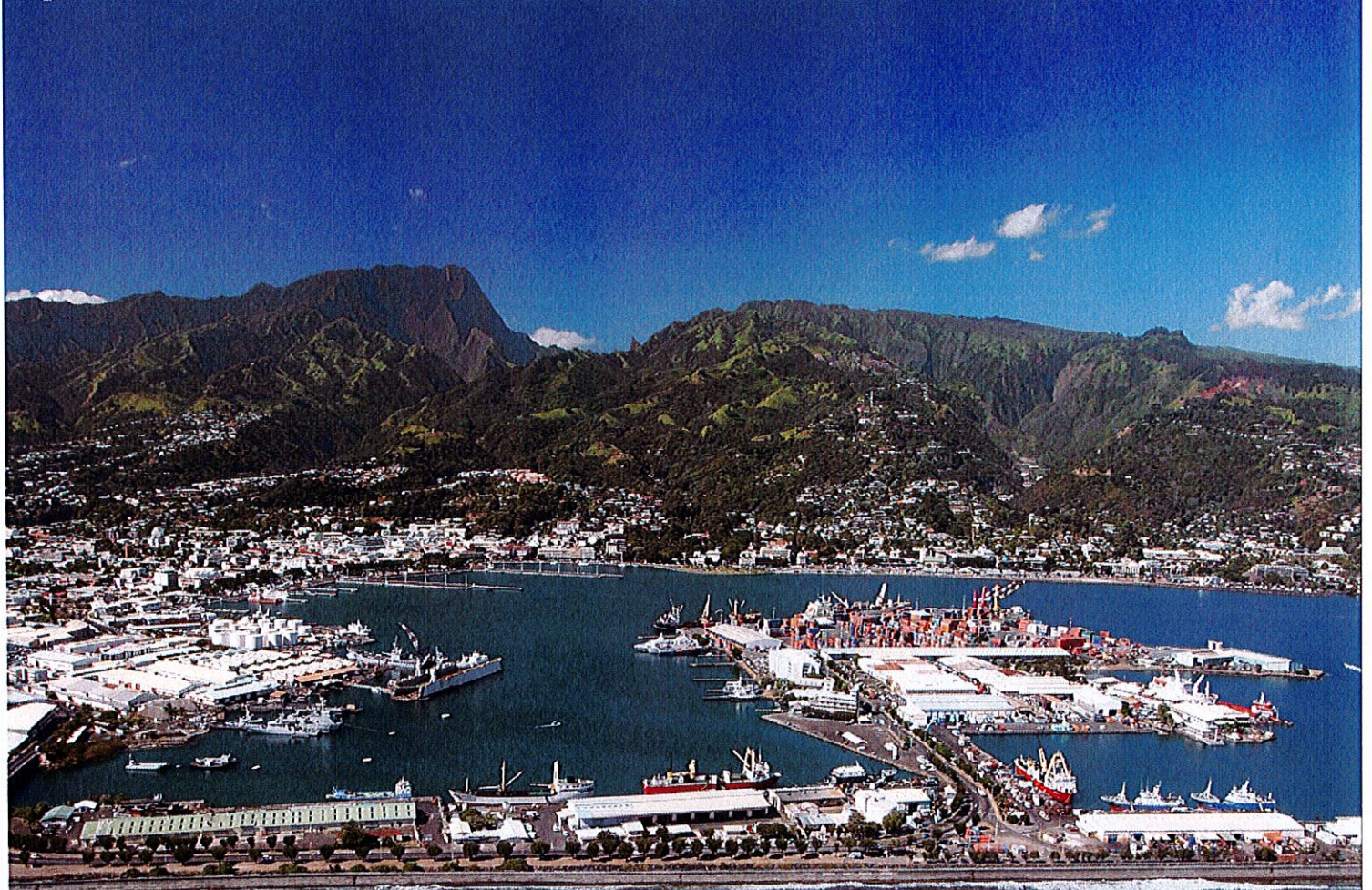
La stratégie de développement économique de la Polynésie française – Cap 2033 marque une étape décisive dans la construction d'un modèle de croissance durable inclusif et favorisant le développement endogène. Elle incarne une vision collective et pragmatique, fondée sur la valorisation des atouts du Fenua, la diversification des activités et la montée en puissance des filières d'avenir.

À travers cette feuille de route ambitieuse, la Polynésie française affirme sa volonté d'assurer son développement sur des bases solides : une économie plus verte et plus bleue, moins dépendante des importations, un tissu entrepreneurial dynamique et diversifié, et un capital humain valorisé. En articulant les politiques économiques, sociales et environnementales, Cap 2033 dessine le cadre d'un développement équilibré entre les archipels et au service de tous les Polynésiens.

Ce projet collectif, fruit d'une large concertation, ne se limite pas à une vision stratégique : il constitue un engagement concret envers les générations futures. Il invite chaque acteur public, privé, associatif et citoyen, à contribuer activement à la transformation du Pays.

Le succès de Cap 2033 reposera sur la constance des efforts, la cohérence des politiques publiques et la capacité du Pays à innover et à s'adapter. En unissant leurs forces et leurs talents, les Polynésiennes et Polynésiens pourront faire de cette stratégie une réalité : celle d'un Fenua prospère, résilient et respectueux de son identité et de son environnement.





©DCAE



**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU BUDGET ET DES FINANCES,  
EN CHARGE DES ÉNERGIES, DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

239, Boulevard de la Reine Pomare – Immeuble Vaihiria iti Papeete TAHITI

BP 25 51 – 98713 - Papeete - TAHITI

Tél : +(689) 40 50 89 00

Courriel : [secretariat.mef@gouvernement.pf](mailto:secretariat.mef@gouvernement.pf)



**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

1<sup>er</sup> étage immeuble Fare Tony Papeete TAHITI

BP 1677 - 98713 - Papeete - TAHITI

Tél : +(689) 40 505 600

Courriel : [secretariat.ade@administration.gov.pf](mailto:secretariat.ade@administration.gov.pf)

Site internet : [choosetahitinow.pf](http://choosetahitinow.pf)